

# Rapport d'Orientations Budgétaires

14 mars 2024

Ville  
d'Hautmont



*Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.*

*Conformément aux termes de l'article 2 312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission, sont rappelés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015.*

*Ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :*

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre ;*
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;*
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;*

*En outre cette même loi prévoit pour les communes de plus de 10 000 habitants que le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Cette partie du rapport doit retracer l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

*L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient celui-ci par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.*

*Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.*

## SOMMAIRE

### Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2024 - page 4

- 4-Contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF 2024
- 7-Les orientations du PLF 2024 concernant les Collectivités

### La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2023 – page 9

- 9-L'exercice 2023 en chiffres
- 10-Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2023
- 15-Atterrissage 2023 – budget consolidé
- 16-La situation de la dette et des emprunts garantis

### Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune – page 28

- 29-Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement
- 34-Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement
- 48-Orientations en matière de recettes d'investissement
- 58-Orientations en matière de dépenses d'investissement

### Prospective financière 2022-2026 – page 63

- 63-Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne
- 65-Evolution pluriannuelle de l'endettement

### Stratégie et plan d'action Port à Sec – page 66

### Bilan et perspectives Crématorium – page 73

## PREAMBULE

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

L'exercice 2023 s'est sans doute terminé difficilement pour certaines collectivités, car en dépit d'une forte croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe (pour des raisons d'ailleurs plus conjoncturelles que délibérées) et des mesures de soutien décidées par l'Etat ; la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux, devraient se traduire par une diminution sensible des niveaux d'autofinancement. Les résultats 2023 ne seront sans doute pas aussi bons que ceux de 2022.

Peut-on encore être optimiste pour les années à venir, en escomptant un ralentissement de l'inflation, une reprise économique. Telles sont les questions qui se posent actuellement.

A cela s'ajoute la nécessité de la transition écologique, parfois à marche forcée, et dont les coûts en investissement ne pourront se substituer simplement aux dépenses classiques dans ce domaine.

Et puis vient enfin la capacité humaine des collectivités locales pour faire face à ces nouveaux enjeux, à une époque marquée par le défaut d'attractivité des métiers de la fonction publique.

La visibilité sur les exercices à venir reste faible, tant sur l'évolution de la conjoncture que sur des réformes financières et fiscales importantes attendues.

# Contexte économique et Projet de Loi de Finances 2024

---

## 1.1 Le contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF<sup>1</sup> 2024

- Environnement macroéconomique : conjonctures, tendances et perspectives
- Projet de Loi de Finances 2024 qui s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué notamment par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures.
- Dans ces conditions, hypothèses du Gouvernement pour la construction du budget :

---

<sup>1</sup> Projet de Loi de Finances

## *En chiffres*

### **Croissance du PIB :**

2023 : +0,9 %

2024 p : +1 %

### **Déficit public :**

2023 : 4,8 % du PIB

2024p : 4,4% du PIB

### **Inflation :**

2023 : 4,9 %

2024p : 2,6 %

### **Taux de chômage :**

2023 : 7,6 %

2024p : 7,9 %

- une hypothèse initiale de croissance de 1,4 %, actualisée à 1 %

Justifiée par un contexte international toujours trop incertain.

- Un déficit public qui devrait être ramené à 4,4 % du PIB en 2024

Un exécutif tiraillé entre ses promesses d'investissements et celle de faire passer le déficit public à 4,4% du PIB l'an prochain, et sous les 3 % d'ici 2027, repoussant ainsi à ce stade une baisse d'impôt de 2 milliards d'euros évoquée par le Président de la République.

- Une inflation qui pourrait sensiblement diminuer autour des 2,6 %

Prévision de l'Insee : poursuite du ralentissement avec une inflation autour de 2,5 % à la mi-2024. Des prix qui resteront en revanche durablement plus élevés, mais retour à un rythme de hausse considéré comme normal.

A noter : un fort ralentissement des prix de l'énergie (+5,6 % après +23,1 %) et à contrario une forte hausse des prix dans l'alimentation (+11,8 % après +6,8 %)

## ➤ Focus sur l'état des finances des communes en 2023

### *En chiffres*

**+4,3 % de hausse des recettes de fonctionnement**

**+5,5 % de hausse des charges de fonctionnement**

**-21,9 % de baisse de l'épargne nette**

**+7,8 % de hausse des dépenses d'investissement**

**+5,4 % de recettes issues du subventionnement**

- Une capacité de financement des communes en repli avec une diminution de l'épargne brute de 2,6 %, en raison d'un effet ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement qui se creuse.
- Des recettes de fonctionnement en progression, essentiellement sous l'effet du dynamisme des recettes fiscales (+4,7 %), mais pénalisées par le net recul des DMTO<sup>2</sup>. Des dotations et compensations fiscales quant à elles en progression de 2,9 %, les participations de 5,1 % et les produits d'activités des services de 3,6 %.
- Des dépenses de fonctionnement en progression comme en 2022. Des effets directs (à travers les achats) et indirects (à travers les hausses de salaires) de l'inflation qui se font sentir en 2023. Des mesures du Gouvernement également au profit des salaires entraînant une progression de 4,5 % des dépenses de personnel. Des charges à caractère général toujours dynamiques en 2023 (+9 %) en raison de la hausse des prix. Même chose pour les dépenses d'intervention (+2,8 %) aux Caisses des Ecoles, CCAS.
- Une épargne nette elle aussi en diminution, contribuant au financement du quart des investissements des communes en 2023.
- Malgré cette contraction des marges de manœuvre financières, poursuite des investissements par les communes (+7,8 %). Evidemment, coût de la construction et des travaux publics explique en partie cette hausse, mais la nécessité de répondre aux défis de la transition écologique et de la rénovation énergétique également (subventions de l'Etat au titre du Fonds vert en soutien).
- Une progression de plus de 5,4 % des subventions en 2023.

<sup>2</sup> Droits de Mutation à titre onéreux

## 1.2 Les orientations du PLF<sup>3</sup> 2024 concernant les collectivités

- Une kyrielle de mesures financières et fiscales à surveiller, compte tenu de leur impact potentiel sur les collectivités.
- Mesures du PLF 2024 qui concerneront au premier chef les collectivités sont reprises ci-dessous :
  - **Restauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux :**  
Concerne les logements achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Exonération de droit, et non compensée aux communes et intercommunalités.
  - **Prorogation du dispositif des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) :**  
Prolongation jusqu'en 2024, année de sa révision. Sous-entend la prorogation du bénéfice de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux dans ces quartiers.
  - **Etalement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**  
Etalement sur 4 ans, et disparition de la CVAE en 2027.  
Abaissement progressif, sur 4 ans, du taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET), c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

- **Encadrement de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**

- **Dotations de l'Etat :**

Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fixée à 27,1 milliards d'euros contre 26,9 milliards d'euros pour 2023. Hausse destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation, permettant à plus de 60 % des communes de voir leur DGF « augmenter » en 2024.

Mesure toutefois compensée par des « ponctions » sur les dotations et compensations d'exonérations fiscales, afin de garantir la « stabilisation » des concours financiers aux collectivités. Ponction qui aura un impact sur chaque catégorie de collectivité, y compris le bloc communal. Progression également du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (+364 millions d'euros), eu égard à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du Gouvernement de rendre les aménagements de terrains éligibles au FCTVA<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Projet de Loi de Finances

<sup>4</sup> Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- **Maintien du bouclier tarifaire :**

Prolongation en 2024 du dispositif de bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité pour toutes les communes ayant moins de 10 emplois et disposant de moins de 2 millions d'euros de budget.

- **Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires :**

Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat.  
Fonds qui a représenté au cours de l'année scolaire 2022/2023 une aide de 41 millions d'euros au profit de 1 262 communes.

- **Définition des modalités de répartition de la Dotation pour les Titres Sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros à 100 millions d'euros en 2024.

Objectif : donner aux communes les moyens de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

- **Réforme de la dotation particulière élu local**, dont l'objectif est d'introduire une prise en charge financière par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants.

- **Enveloppes de financement aux projets d'investissements :**

- ↳ **Fonds Vert** qui passe à 2,5 milliards d'euros en 2024, dont une partie de l'augmentation fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

- ↳ **DSIL**<sup>5</sup> reconduite au même niveau qu'en 2023, dont un financement accordé aux projets « caractère environnemental » qui passe de 25% à 30%.

- ↳ **DETR**<sup>6</sup> dont le financement accordé aux projets « à caractère environnemental » passe de 20 % à 30 %.

- **L'indexation automatique des valeurs locatives et la révision sexennale des valeurs locatives des locaux commerciaux :**

Les bases de la taxe sur le foncier bâti reposent pour 74 % sur les locaux d'habitation et pour 26 % sur les locaux commerciaux. De très fortes disparités locales existent au-delà de cette observation moyenne au niveau national.

Si pour les locaux d'habitation, les bases sont actualisées automatiquement depuis 2018 au même rythme que l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'année précédente, ce n'est pas le cas de valeurs locatives des locaux professionnels, pour lesquelles la dernière actualisation remonte à 2017. Le constat est cependant que l'effet de ces actualisations semblent assez inférieur à la réalité des loyers des entreprises commerciales.

---

<sup>5</sup> Dotation de Soutien à l'Investissement Local

<sup>6</sup> Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux



# La situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice 2023

(A défaut d'indication contraire, l'ensemble des éléments chiffrés présenté est consolidé)

## 2.1 L'exercice 2023 en chiffres

(avant clôture définitive des comptes)

<b>Budget 2023 :</b> 52,52 M € (+ 18 % / 2022)
dont 55,61 % de fonctionnement (29,20 M €)
dont 44,39 % d'investissement (23,32 M €)

<b>Fiscalité :</b> +4 % de produit fiscal
<b>DGF:</b> +0,90 % / 2022 (+2,1 % au titre de la seule DSU)

<b>Exécution du budget</b>
<b>Fonctionnement:</b> Dépenses réelles: 96,07 % Recettes réelles : 99,78 %
<b>Investissement:</b> Dépenses réelles: 50,18 % Recettes réelles : 56,13 %

<b>Epargne consolidée</b>
Brute : 5,08 M € (-4,5%) Nette : 2,40 M € (-9%)

<b>Budget investi en 2023 :</b> 5,19 M € (+ 26 % / 2022)
---

<b>Recours à l'emprunt :</b> Aucun
<b>Encours de dette :</b> 25,27 M € (-9 % / 2022)

<b>Financements des investissements :</b> Subventions : 48 % Ressources propres 52 %
---

<b>Endettement :</b> Taux endettement : 133 % (2022 : 150 %) Capacité désendettement : 5 ans (2022 : 5,25 ans)
--

## 2.2 Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2023

### ■ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Ecart 19/23	Ecart 22/23
011	Charges à caractère général	4 743 942,20	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	-1,47%	-3,26%
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	+49,04%	+16,93%
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	-15,60%	+9,53%
66	Charges financières	840 081,69	602 171,08	655 388,30	557 611,65	-33,62%	-14,92 %
67	Charges exceptionnelles	10 790,00	156 361,20	18 014,98	32 123,45	+197,72%	+78,32%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	441 600,00	0,00	+0,00 %	-100 %
	<b>TOTAL</b>	<b>13 226 328,97</b>	<b>12 860 302,48</b>	<b>13 600 872,25</b>	<b>13 986 488,30</b>	<b>+5,75%</b>	<b>+2,84%</b>

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

### Charges de gestion :

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Ecart 19/23	Ecart 22/23
011	Charges à caractère général	4 743 942,20	4 780 966,16	4 826 326,62	4 674 141,68	-1,47%	-3,26%
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 920 600,89	4 498 762,19	5 260 461,39	+49,04%	+16,93%
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 400 203,15	3 160 780,16	3 462 150,13	-15,60%	+9,53%
	<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>12 375 457,28</b>	<b>12 101 770,20</b>	<b>12 631 849,52</b>	<b>13 396 753,20</b>	<b>+8,25%</b>	<b>+6,06%</b>

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

↳ Des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles résultent essentiellement :

- des participations d'équilibre à verser aux budgets annexes.

L'activité du Port à Sec pèse sur les finances de la commune, dans la mesure où celle-ci est structurellement déficitaire. Pour assurer l'équilibre de ce budget annexe, le budget principal verse une subvention. Le port à sec fera l'objet d'un développement ciblé plus loin dans ce rapport.

- De la masse salariale, dont les explications ont déjà été données en 2023 lors de la prise en compte d'une décision modificative :

- Prise en compte du salaire de 2 agents pour la cité éducative (remboursé par l'Etat) ;
- Hausse du nombre d'enfants accueillis en cantine scolaire (+ 80 rationnaires), et donc encadrement supplémentaire ;
- Hausse du nombre d'enfants accueillis en centres aérés (+ 131 enfants), là encore l'encadrement doit être ajusté ;
- Séjour au ski en février
- Une nouvelle hausse du point d'indice
- Le recrutement d'un directeur de la sécurité publique, de 2 agents en ressources humaines, ainsi que 3 contrats d'apprentissage ;
- Le succès des activités de l'ISARA, nécessitant des amplitudes horaires d'intervention plus larges pour le matelot et son capitaine.

↳ Diminution des charges de fonctionnement courant de 3,26 % entre 2022 et 2023

↳ Baisse des charges financières de près de 15 %

**■ Evolution des recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Libellés	Réalisé 19	Réalisé 21	Réalisé 22	Réalisé 23	Ecart 19/23	Ecart 22/23
70	Produits d'activité des services	262 287,26	342 349,28	461 620,82	473 590,85	+80,56%	+2,59%
73	Fiscalité directe et indirecte	6 859 308,31	7 281 000,00	7 605 207,36	7 696 247,13	+12,20%	+1,20%
74	Dotations et participations	10 924 735,63	10 590 096,33	10 174 682,99	10 453 290,42	-4,32%	+2,74%
75	Produits de gestion courante	137 833,27	105 178,10	114 690,41	352 120,15	+155,47%	+207,02%
76	Produits financiers	3,00	2,70	3,00	4,70	+56,67%	+56,70%
77	Produits exceptionnels	7 314 821,70	22 504,90	139 938,22	2 746,45	-99,96%	-98,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>25 498 989,17</b>	<b>18 341 131,31</b>	<b>18 496 139,80</b>	<b>18 977 999,70</b>	<b>-25,57 %</b>	<b>+2,61 %</b>

(l'année 2020 : année COVID, est neutralisée car non représentative)

➔ Comparé à l'exercice précédent, recettes de fonctionnement en progression très légèrement en-deçà de celle des dépenses (+2,6 %).

➔ Baisse des recettes entre 2019 et 2023 qui s'explique par la comptabilisation d'une recette exceptionnelle de cession en 2029 (chapitre 77 produits exceptionnels). Après neutralisation, hausse de 2,59 % sur la période.

### **Evolution du niveau d'épargne :**

↳ Epargne brute consolidée 2023 : 5,08 millions d'euros.

Bien qu'en diminution par rapport à celle de l'exercice précédent (pour mémoire 5,32 millions d'euros) ce niveau d'épargne brute est très satisfaisant.

↳ Epargne nette consolidée 2023 : 2,4 millions d'euros (pour mémoire 2,64 millions d'euros en 2022)

### **Investissement 2023 :**

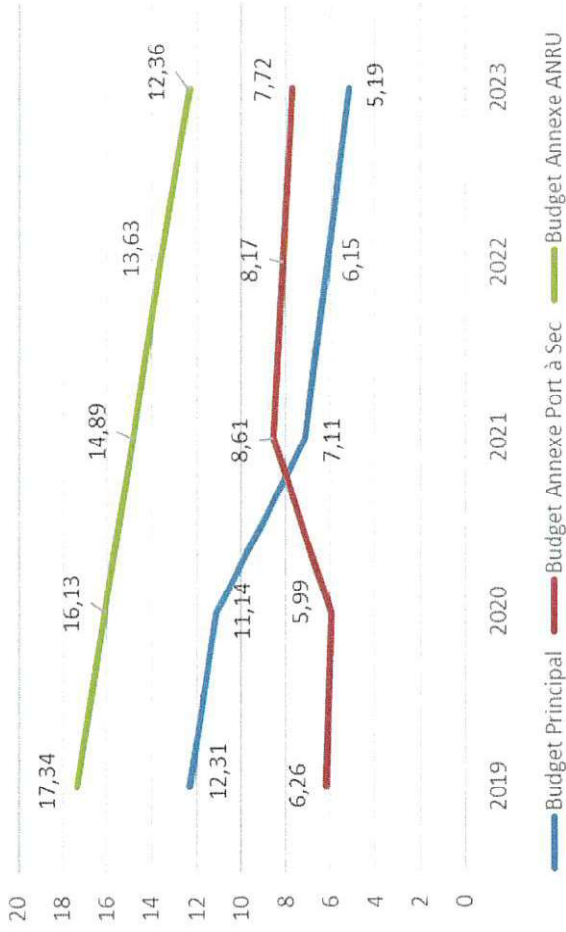
↳ Un montant investi en 2023 qui s'élève à 5,19 millions d'euros, soit une progression de 26 % par rapport à l'exercice 2022.

La phase opérationnelle de plusieurs projets est intervenue en fin d'année 2023, avec par exemple les premiers coups de pelle à Jean Damien. L'année 2024 devrait être marquée par une forte augmentation des investissements.

Le rapport présentera d'ailleurs dans la partie « prospective » l'ensemble de ces investissements et leur financement.

■ **Dettes 2023 : (en M €)**

↳ Poursuite du désendettement : - 9 % en encours consolidé.

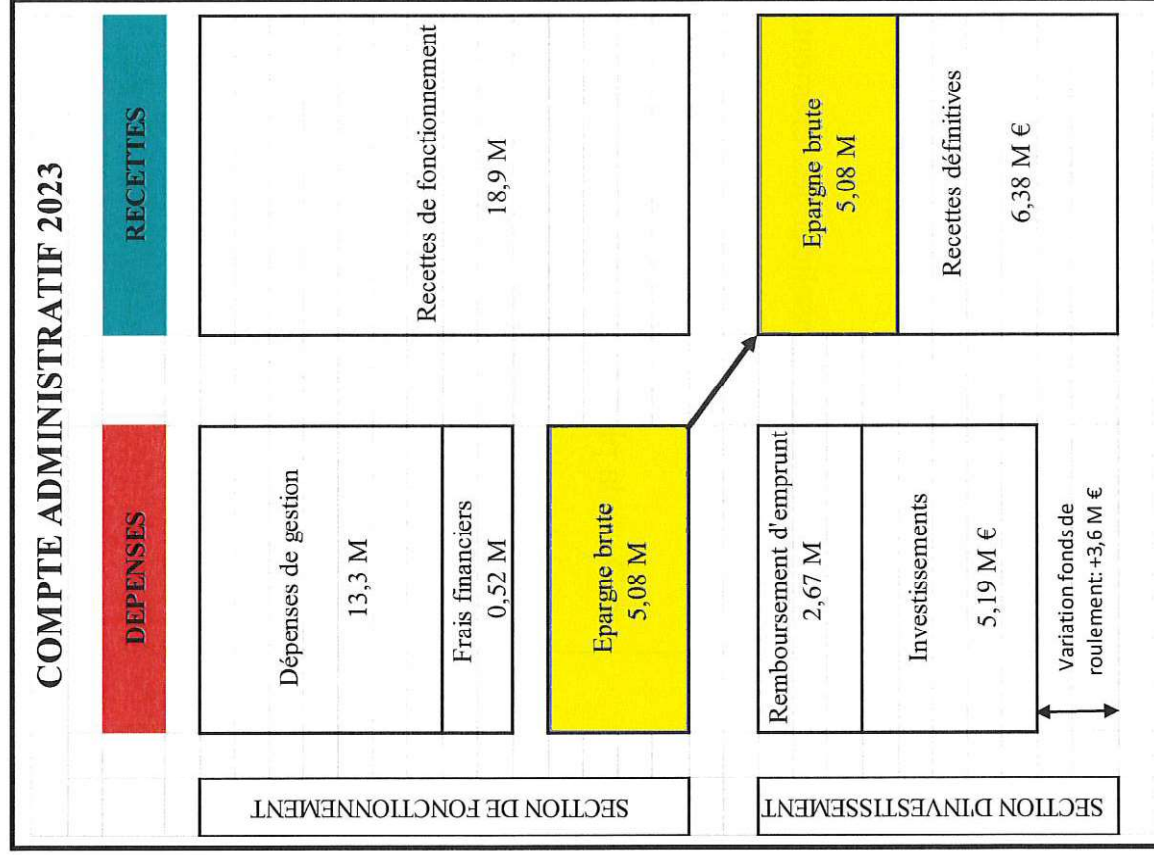


Cet encours diminue pour chacun des budgets :

- budget principal : -16 %
- budget annexe Port à Sec : -6 %
- budget annexe ANRU : - 9 %

## 2.3 Atterrissage 2023 – budget consolidé

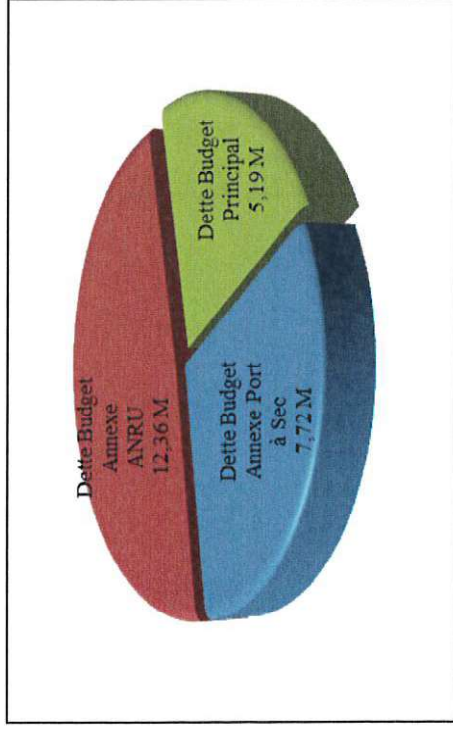
A la date de préparation de ce document, l'atterrissage 2023 du budget, en données consolidées, serait la suivante :



## 2.4 La situation de la dette et des emprunts garantis (en analyse consolidée)

### ➤ Structure de la dette :

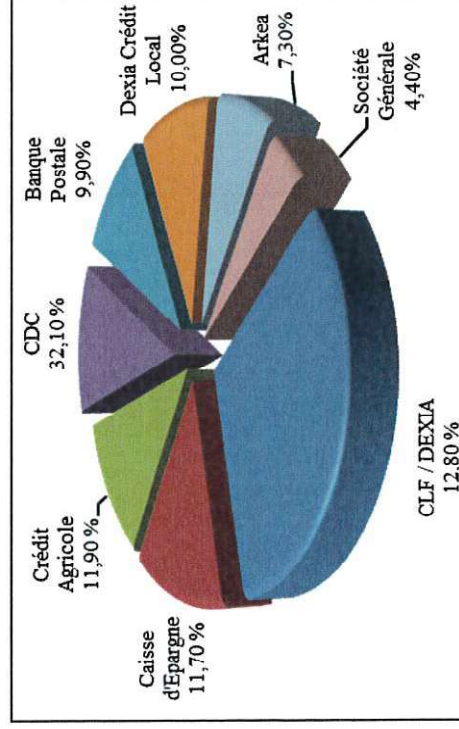
#### ■ Poids de la dette par budget :



➔ Nécessité de consolider les éléments de la dette pour refléter fidèlement le niveau de l'endettement de la commune : 25,27 M au 31 décembre 2023.

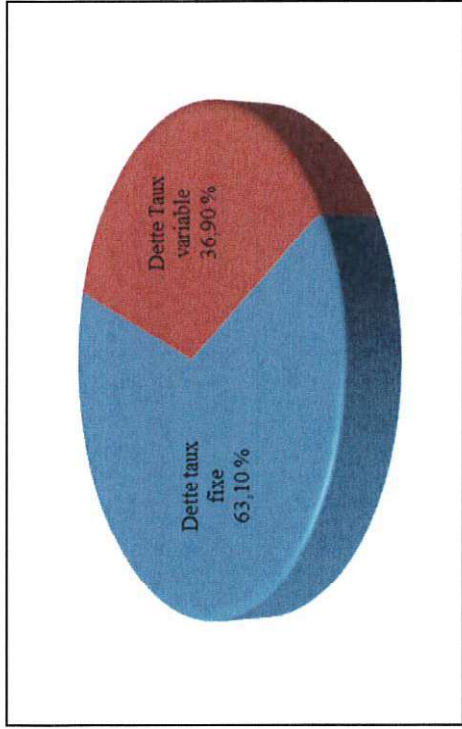
➔ Dette la plus importante : budget annexe ANRU (49 % du poids de la dette), suivi de celle du Port à Sec (31%), et celle du budget principal (21%).

#### ■ Répartition de la dette entre les établissements prêteurs : (en %)





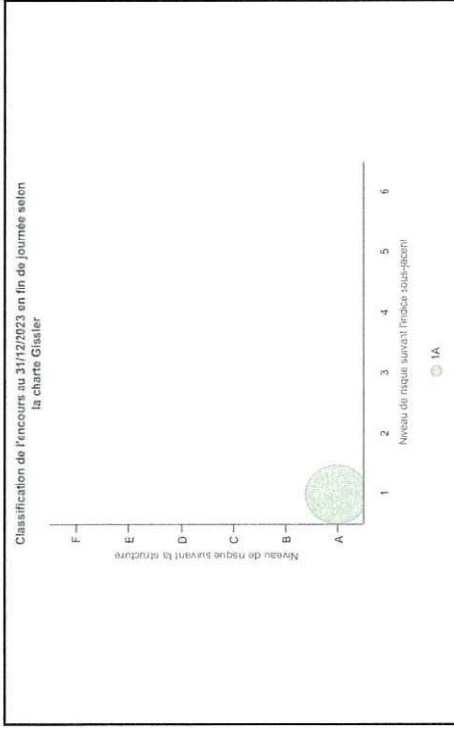
■ Risque de la dette : (en %)



→ Dette composée majoritairement de taux d'intérêts fixes.

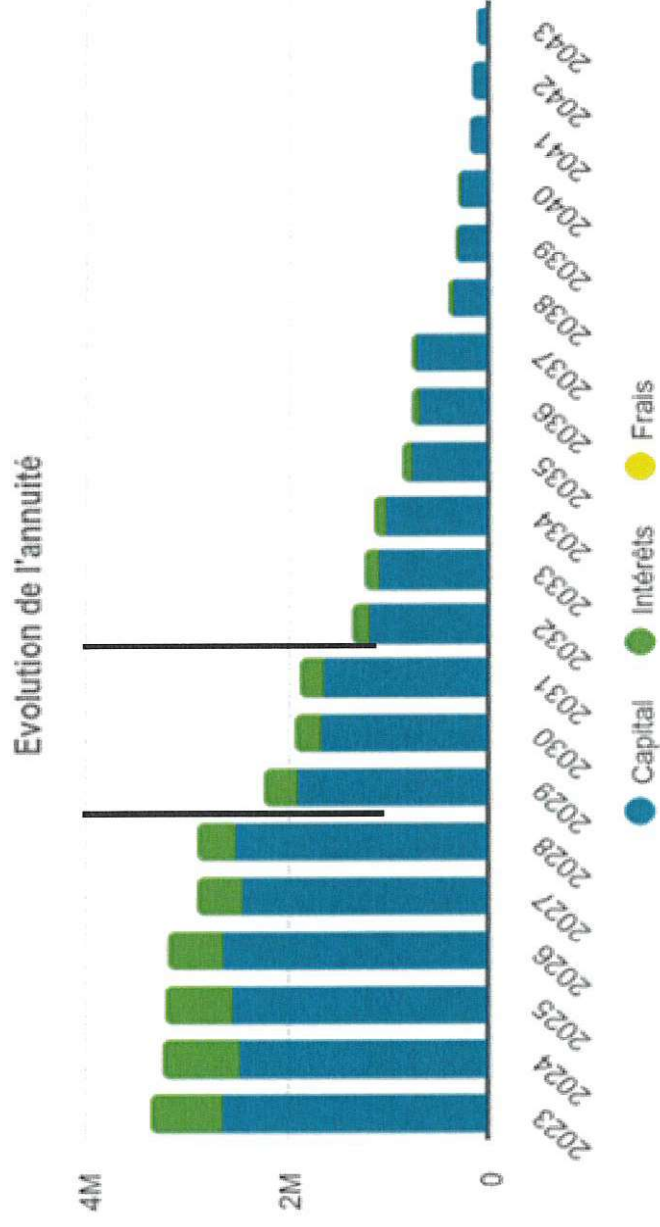
→ Taux moyen de la dette à taux fixe : 2,86 %.

→ Taux moyen de la dette à taux variable : 2,94%.



→ Absence de risque sur la dette, classement A1 sur la charte de Gissler

■ Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 :

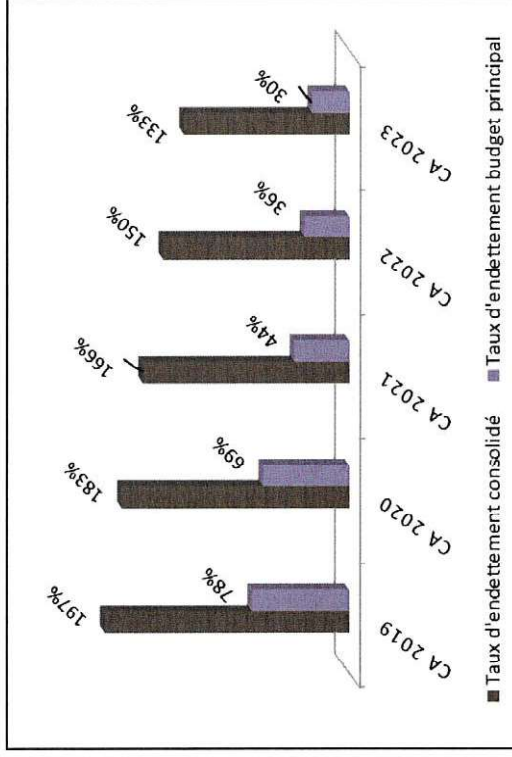


↳ Un premier palier dans la baisse du remboursement des intérêts attendu en 2029, puis un second en 2032. A compter de cette date, une annuité de remboursement essentiellement composée de capital.

↳ Extinction de la dette en 2043 en l'absence de nouveau recours à l'emprunt.

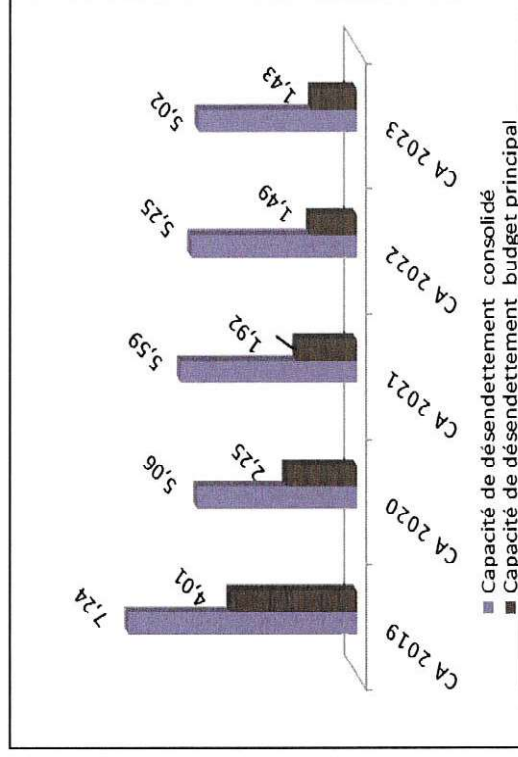
## ➤ Ratios d'endettement :

### ■ Taux d'endettement (en %) :



- ➔ Taux d'endettement du budget principal : 30 %, ce qui est très satisfaisant.
- ➔ Taux consolidé de la dette des budgets annexes : 133 %, ce qui est trop important (pour mémoire la moyenne de la strate est de l'ordre de 78 %).
- ➔ Un endettement qui diminue toutefois chaque année de manière régulière.

### ■ Capacité de désendettement (en années) :



- ➔ Capacité de désendettement du budget principal : 1,4 ans, ce qui est excellent.
- ➔ En données consolidées, capacité de désendettement : 5 années
- ➔ Capacité de désendettement qui est très satisfaisante (inférieure à 6 ans).  
Résultat d'une réduction de la dette et de bons niveaux d'épargne

➤ La situation de la dette garantie par la Commune à la clôture de l'exercice 2023 :

**RAPPEL :**

La dette garantie est un engagement hors bilan. La Ville est sollicitée pour garantir des emprunts au profit d'organismes publics ou privés. Les garanties sont une forme d'intervention très fréquente des collectivités.

Ces garanties d'emprunt ne représentent qu'une dette potentielle. Elles ne coûtent rien tant que l'emprunteur honore ses engagements.

**EN CHIFFRES**

↳ ***Encours garanti au 31/12/2023 :***

74,93 M€

(-3 % par rapport à 2022)

↳ ***Structure de l'encours garanti par***

***bénéficiaire :***

Habitat du Nord : 24,7 %

Sté HLM Promocil : 75,3 %

↳ ***Extinction de dette garantie :***

3 emprunts garantis à Sté HLM Promocil

↳ ***Aucune nouvelle garantie accordée en 2023***

**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES  
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC**

Société d'HLM Promocil <b>TOTAL GARANTI</b>	Capital initial garanti (M€)	76,44	76,44	Nombre de dossiers par taux de garantie	100%	136
	CRD (M€) au 31/12/2023	56,40	56,40			

**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES  
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE**

Habitat du Nord <b>TOTAL GARANTI</b>	Capital initial garanti (M€)	23,53	23,53	Nombre de dossiers par taux de garantie	100%	24
	CRD (M€) au 31/12/2023	18,53	18,53			

▪ Respect des ratios prudentiels de la « Loi Galland » :

↳ **RATIO prudentiel n°1 :**

- Recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2023 : 19,1 millions d'euros.
- Capacité de la Commune à garantir : 9,55 millions d'euros
- Ratio n°1 respecté.

↳ **RATIO prudentiel n°2 :**

Habitat du nord	Annuités garanties au 31/12/23 par débiteur	Capacité de garantie de la Commune par tiers (en M €)
	798,8 K €	955 K €

- Ratio n°2 respecté puisque annuité garantie inférieure au seuil des 10 %.

↳ **RATIO prudentiel n°3 :**

- Ratio n°3 respecté.

**RAPPEL :**

Les garanties accordées aux personnes morales de droit privé (dispositions de la loi du 05/01/1988 dite « Loi GALLAND ») sont soumises pour leur octroi au respect de trois ratios prudentiels cumulatifs

Ratio prudentiel n°1 : « Règle du potentiel de garantie » :

La Commune ne peut pas garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement (articles L2252-1 et D1511-32 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ratio prudentiel n°2 : « Règle de division du risque » :

Aucun débiteur ne peut disposer d'une couverture excédant 10 % de la capacité à garantir de la Commune (articles L2252-1 et D1511-34 du CGCT).

Ratio prudentiel n°3 : « Règle du partage de risque » :

La part d'un emprunt susceptible d'être garanti par la Commune est fixée à 50 % du montant de l'emprunt (articles L2252-1 et D1511-35 du CGCT), avec 2 dérogations :

- 80 % maximum pour les opérations d'aménagement sous réserve des deux premiers ratios.
- 100 % pour les opérations d'aménagement situées dans les zones dites « tendues » caractérisées par un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements depuis 2013, mais aussi pour les opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration des logements réalisées par des organismes HLM ou des SEM.

## Eléments à retenir de la situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice :

➤ Des niveaux d'épargne, qui en dépit d'une baisse, demeurent largement positifs, démontrant une situation financière saine, et ce en dépit d'une inflation forte qui a tendance à faire évoluer les dépenses plus rapidement que les recettes. A souligner que ces niveaux d'épargne sont équivalents à ceux de 2019.

➤ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, où l'objectif de diminution du chapitre 011 a été respecté.

➤ Une progression des charges de personnel qui se justifie en majorité par le succès des services rendus à la population (hausse de la fréquentation en cantines scolaires, en centres aérés, entre autres...).

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport sur la gestion de la Commune, a relevé la faiblesse de l'encadrement et des moyens humains pour répondre convenablement aux procédures des métiers de la fonction publique territoriale et aux défis qui attendent la collectivité.

Rappel d'un élément factuel de la chambre pour appuyer ses propos :

Ratio de dépenses de personnel par habitant de la commune : 359 € / hab.

Ratio de dépenses de personnel par habitant des autres communes de même strate : 700 € / hab.

➤ Un désendettement constant, mais un poids trop important des budgets annexes ANRU et Port à Sec dans la représentativité de cette dette. Une capacité de désendettement très bonne, et liée à l'action cumulée de la diminution de la dette et de bons niveaux d'épargne.

- une consommation des crédits d'investissement qui progresse en 2023 par rapport à N-1, et qui progressera davantage en 2024 et sur les exercices suivants, avec le démarrage des travaux dans la plupart des programmes d'investissement. Un réajustement nécessaire de ces enveloppes d'investissement dans le PPI<sup>7</sup> à opérer pour coller à la réalité des plannings de réalisation (cf. partie sur la prospective et les investissements).
- Un dynamisme en matière de recherche de financements, caractérisé par une enveloppe de subventions encaissées de 2,4 millions d'euros en 2023 (contre 435 K € en 2022).  
48 % des investissements 2023 financés par subventions, aucun recours à l'emprunt.
- Le devenir du Port à Sec qui reste un sujet sensible dont l'impact sur les finances de la commune est encore fort. Une partie sera proposée sur le plan d'action à court terme et moyen terme dans ce rapport.
- Le bilan budgétaire de cet exercice 2023 montre qu'il est possible de concilier rigueur budgétaire et investissements ambitieux. Exercice difficile dans le contexte actuel, mais réussi par la municipalité.

---

<sup>7</sup> Plan Pluriannuel d'Investissement



➤ **FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE 2023 :**

➔ Le projet du Village des Marques ne pourra pas être mené à son terme.

➔ Fin 2023 : Monsieur PACAUD, Gérant de la société JMP Expansion, fait part de ses difficultés pour mener le projet à terme :

- La crise COVID a rendu fragile le modèle économique envisagé : difficulté pour assurer la commercialisation minimum nécessaire à la mise en travaux du site
- Recherche de partenaires financiers pour l'assister, infructueuse.

➔ Mise en liquidation de la société JMP Expansion à fin 2023 / nomination d'un liquidateur judiciaire

➔ Enjeux financiers pour la Commune :

Acte initial	05/04/2018	Montant réglé par JMP Expansion au 31/12/2023		Références
Acte complémentaire	23/01/2019			
	4 secteurs:			
	Secteur Nord	2 019	1 133 491,00	Règlement TVA sur marge
	Secteur Ouest 1	2 019	1 804 000,00	Règlement 25 % du prix de cession HT
	Secteur Ouest 2	2 019	250 000,00	Règlement échéance
	Secteur Est	2 020	250 000,00	Règlement échéance
		2 020	250 000,00	Règlement échéance
	TVA sur marge	2 023	843 550,00	Règlement terrain Grand Frais, Basic Fit
	<b>Prix de cession TTC</b>		<b>4 531 041,00</b>	<b>Total réglé par JMP Expansion</b>
			<b>3 818 450,00</b>	<b>Reste à régler au 31/12/2023</b>

Créance financière de la Ville sur la société : 3,8 M €

Impact sur les comptes de la ville : Réduction des restes à réaliser à hauteur de 3,8 M €, avec un impact direct sur le résultat de l'exercice 2023.

↳ Risques et solutions :

HYPOTHESES	ACTIONS	RISQUES / AVANTAGES POUR LA COMMUNE
Hypothèse n°1	<p>⇒ Vente des terrains par l'administrateur pour assurer le remboursement des créanciers</p>	<p>⇒ Ville non prioritaire sur les autres créanciers</p> <p>⇒ Risque de perte des terrains</p> <p>⇒ Recouvrement partiel voire nul de la créance</p> <p>⇒ Perte complète pour la commune : terrains + créances</p>
Hypothèse n°2	<p>⇒ Négociation avec JMP Expansion et son conseil : conclusion d'un protocole d'accord</p> <p>⇒ Objectif : récupérer les terrains non payés en priorité</p>	<p>⇒ Pas de recouvrement de la créance, mais possibilité de récupérer les terrains non payés : 16 hectares (dont 6 hectares d'espaces verts et 10 hectares constructibles)</p> <p>⇒ Possibilité pour la Commune de les revendre à hauteur de l'estimation des domaines (minimum 4 M €) / Plusieurs sociétés ont manifesté un intérêt à ce stade</p> <p>⇒ Contraintes : Nécessité de payer à JMP Expansion le montant des travaux effectués sur ces terrains (terrassement, pieux, bassin de rétention, ...): Coût estimé sur justificatif de la société : 2 M €.</p>

Deux options pour la Commune :

- Attendre et risquer de perdre terrains ET créances
  - Négocier avec le conseil de la société JMP Expansion et récupérer 16 hectares de terrains qui pourront être revendus.
- 2 M € devront être versés dans le cadre de cet accord à JMP Expansion au titre des travaux effectués sur les terrains.

Aucune solution « idéale » mais l'hypothèse n°2 permet de maîtriser le foncier, de le revendre, de récupérer sur le prix de revente les 2 M € payés à JMP Expansion.

**Proposition de retenir l'option n°2.**

# Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune

---

## ► Objectifs poursuivis par la Commune en 2024 :

- concilier effort d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire communal, renforcement des actions de proximité en faveur de la population, et sérénité de sa situation financière dans un contexte d'économie et de rigueur qui est devenu la norme.
- poursuivre l'exercice de maîtrise des charges de gestion
- être efficace en matière de recherche de financements, avec l'orientation prise de ne pas recourir à l'emprunt pour l'exercice à venir.
- optimiser nos niveaux d'épargne qui, en l'absence de recours à l'emprunt, est une source essentielle de financement de nos investissements.
- Assurer une maîtrise des niveaux de trésorerie pour faire face aux dépenses de travaux à venir
- Faire face à l'annulation de la recette liée à la vente des terrains à la société JMP Expansion et au paiement des travaux déjà effectués.
- Poursuivre l'effort de baisse des impôts locaux

### 3.1 Prospective - Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

#### ➤ Evolution des ressources fiscales directes et indirectes :

- ✓ Une nouvelle baisse des taux d'imposition prévue sur 2024 : -0,5 %  
La diminution du taux de taxe foncière ne pouvant se faire de manière différenciée, elle entraînera comme en 2023, une diminution proportionnelle sur chacun des 3 taux.
- ✓ Une revalorisation des bases fiscales attendue à hauteur de 3,9 % en 2024.
- ✓ Une fiscalité indirecte versée par l'agglomération qui n'évoluera pas en 2024.
- ✓ Une fiscalité liée aux droits de mutation orientée à la baisse avec le ralentissement des ventes dans l'immobilier.

2024

- ✓ Une baisse des taux d'imposition de 0,5 % par an, prévue jusqu'à la fin du mandat.  
Impact très limité sur le produit fiscal en raison du dynamisme des bases, même si celui-ci tend à s'atténuer.
- ✓ Des bases fiscales moins dynamiques sur 2025 et les exercices suivants  
Bases qui sont calculées en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre.  
Mesures de réduction de l'inflation mises en place par le Gouvernement avec un impact sur exercices à venir.  
Une prévision mesurée et prudente de 1,5 % de hausse du produit fiscal pour les 2 exercices à venir.

2025 &  
suivantes

- ✓ Fiscalité indirecte (notamment Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de compensation) attendue stable pour les 2 exercices à venir.  
Eventuels ajustements issus des réunions de la CLECT pris en compte au fil de l'eau.
- ✓ Estimation basse retenue pour le produit de la fiscalité lié aux droits de mutation, sur la base du produit 2024.  
Celui-ci ne devrait plus diminuer, la baisse progressive des taux d'intérêts pourrait faire repartir l'activité immobilière.

## ➤ Evolution des dotations :

✓ Une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement votée en PLF avec un axe prioritaire donné sur la partie péréquation.

La Commune, de par sa typologie, bénéficie d'une forte péréquation.

Prévision budgétaire 2024 qui s'appuie :

- sur une stabilité de la Dotation Forfaitaire : 3,1 M €
- sur une progression de 1 % de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 4,41 M € (+1 %)
- sur une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation : 204,2 K €

✓ Proposition de reconduction des dotations de compensation sur taxes locales au même niveau qu'en 2023, dans l'attente de l'état 1259

Recette attendue : 640 K €

✓ Fonds de péréquation intercommunal et communal :

Stabilité de la ressource attendue par l'agglo, au regard notamment de la délibération de 2023 maintenant le niveau de reversement aux communes.

✓ Participations attendues des partenaires :

Principaux partenaires sollicités :

- L'Etat et des services (CAF notamment, ...)
- La CAMVS
- Le Département
- La Région

Une enveloppe semblable à celle de 2023 proposée.

✓ Une évolution de la DGF qui ne peut être anticipée au-delà de 2024, au regard des objectifs de l'Etat de revenir au niveau d'un déficit public de 3% à l'horizon 2027.  
Hypothèse prudente retenue pour l'actualisation de la prospective budgétaire à horizon 2026 : enveloppe stable, identique à celle de 2024.

## 2025 & suivantes

✓ Anticipation difficile de l'évolution à la hausse comme à la baisse des dotations de compensation des taxes locales.

Prospective qui s'appuie sur une enveloppe équivalente à celle de N-1, ajustée chaque année en fonction de l'état 1259 et des Projets de Loi de Finances.

✓ Fonds de péréquation intercommunal et communal :

Stabilité de la ressource attendue par l'agglo, au regard notamment de la délibération de 2023 maintenant le niveau de reversement aux communes.

✓ Participations attendues des partenaires :

Enveloppe CAF qui sera stable à horizon 2026.

Proposition de maintenir les budgets au même niveau que N-1, avec ajustements au fil de l'eau chaque année en fonction des dossiers de subventions déposés auprès des partenaires.

➤ Des autres recettes (produits des services, locations de biens immobiliers...) :

✓ Une tarification des activités proposées par la Commune, stable pour 2024.  
Une hausse du budget résulterait de l'accroissement du nombre de bénéficiaires, comme ce fut le cas en 2023 pour les centres aérés et les cantines.  
Enveloppe 2024 correspondant aux recettes encaissées réellement en 2023.

2024

- ✓ Indexation des autres produits sur l'inflation prévisionnelle et les barèmes de l'INSEE.
- ✓ Location de l'ensemble des halls du Port à Sec sur une année complète en 2024, permettant une augmentation sensible des produits.

✓ Produits liés à l'activité des services reconduits au niveau de ceux de 2024, et ajustés chaque année en fonction de N-1, au regard du caractère aléatoire de la recette.  
Pas de hausse des tarifications prévue sur les 2 années à venir.

2025 &  
suivantes

- ✓ Tarification et prix de location des autres produits de gestion indexés sur l'inflation.  
Hausse de 1 % prise en compte dans la prospective.
- ✓ Hausse des prix de location des halls du Port à Sec envisagé  
(point abordé plus spécifiquement plus tard dans ce rapport)



➤ Résultantes en recettes de fonctionnement

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
(en M €)		2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 2023 - 2026	
70 / 75	Produits d'exploitation (tarification et produits de gestion)	0,4	0,45	0,57	0,82	0,87	0,88	0,89	8,37%	
	Fiscalité locale directe (impôts locaux)	4,99	5,36	5,59	5,81	6,02	6,10	6,20	6,71%	
73	Fiscalité indirecte (fiscalité reversée par l'agglomération)	1,13	1,13	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	0,00%	
	Autres fiscalités	0,46	0,52	0,59	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00%	
	FPIC	0,25	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,00%	
	Dotation Forfaitaire	3,07	3,08	3,07	3,05	3,05	3,05	3,05	0,00%	
	DSU	4,09	4,28	4,37	4,46	4,50	4,55	4,60	3,03%	
74	DNP	0,23	0,21	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,00%	
	Dotations de compensation	0,63	0,48	0,53	0,59	0,59	0,59	0,59	0,00%	
	Participations CAF	0,33	0,31	0,34	0,32	0,32	0,32	0,32	0,00%	
	Autres participations	0,22	0,12	0,19	0,23	0,23	0,23	0,23	0,00%	
	Recettes de fonctionnement	15,8	16,21	16,87	17,40	17,71	17,84	18,00	3,46%	

✓ Hausse attendue des recettes de fonctionnement de 3,5 % entre 2023 et 2026. Eléments intégrés en tant que tel dans la prospective budgétaire.

### 3.2 Prospective – hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement

#### ➤ Des dépenses de fonctionnement des services à maîtriser :

✓ Objectif 2023 atteint sur le chapitre 011 : - 5% / Pour 2024 : proposition de maintien de l'enveloppe au même niveau que 2023.  
Budget 011 : 4,7 M €.

2024

✓ Eléments à prendre en compte dans la préparation du budget :

- Energie : 2 marchés d'électricité conclus, d'une durée de 2 ans, sécurisant ainsi les enveloppes annuelles pour les 2 exercices à venir.
- Gaz : marché qui reste volatile, mais premiers signes de baisse des prix constatés en 2023. Nouvelles baisses attendues en 2024 et maîtrise des consommations (en 2023 baisse de la consommation de gaz des bâtiments).
- Inflation : attendue en baisse (prévision de 2,6 % en 2024), mais restera un élément important à prendre en considération dans la préparation du budget des frais généraux.

✓ Prospective 2025 – 2026 qui tient compte d'une hausse maîtrisée de 1 % / an des charges courantes.

Objectif : maintenir une enveloppe équivalente à celle de 2024, mais par prudence au regard des incertitudes liées au contexte économique, une hausse a été anticipée dans la prospective.

✓ Si hausse maximale de 1 % / an non tenue, chaque politique municipale fera l'objet d'une étude pour rationaliser les dépenses et chercher des sources d'économie.

2025 &  
suivantes

### ➤ Bilan et évolution de la masse salariale :

En préambule : renouvellement complet du service ressources humaines avec l'arrivée d'une responsable et de 2 gestionnaires RH en septembre 2023.

## *Actions mises en place ou poursuivies en 2023*

- ✓ Accompagnement individuel et collectif des services et agents au quotidien
- ✓ Réunions bimensuelles à l'initiative de la Direction Générale avec les différents responsables des services
- ✓ Priorité donnée aux mobilités internes en fonction des besoins identifiés dans les services
- ✓ Accompagnement des agents dans la préparation des concours et examens professionnels
- ✓ Poursuite du télétravail pour les services et activités pouvant y prétendre

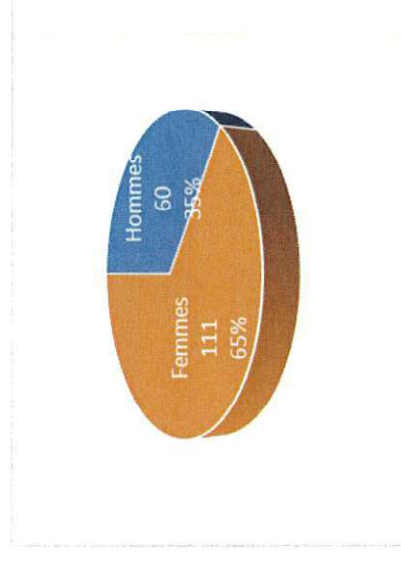
## *Structure des effectifs et variation au 31/12/2023*



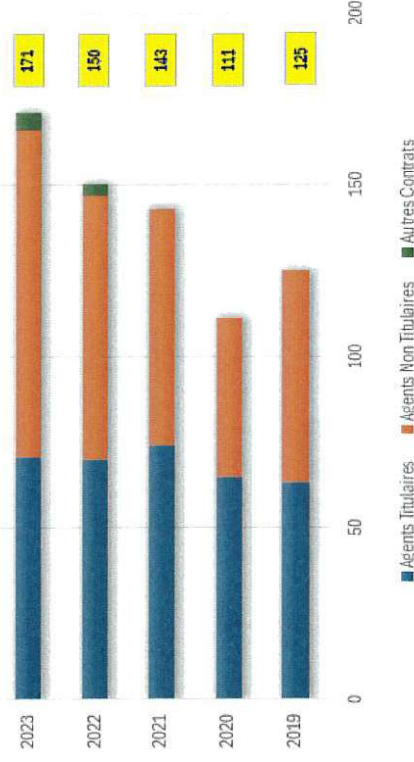
171 agents

Dont 71 titulaires / Dont 8 contractuels /

Dont 92 autres contrats



Evolutions des effectifs par catégories au 31/12



✓ Evolution des effectifs en 2023 qui résulte essentiellement :

- de l'accroissement des activités saisonnières (centres aérés, classes de neige, ...);
- de l'accroissement de la fréquentation des cantines scolaires;
- De recrutements dans des secteurs clés tels que la sécurité publique, les ressources humaines, l'informatique, correspondant à un besoin d'encadrement, de renforcement des moyens.
- Tous contrats confondus, l'effectif global est en baisse.

✓ Départs enregistrés au cours de l'année 2023 :

- Dont départs à la retraite : 3
- Dont mutations au sein d'une autre collectivité ou administration : 4
- Dont apprentis : 1
- Dont disponibilité : 1

✓ Arrivées enregistrées au cours de l'année 2023 : 2 contractuels, 4 mutations, 3 apprentis

✓ Autres contrats ayant fait varier les effectifs en 2023 :

- Recours à des emplois saisonniers en juillet et août pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, la conduite du bateau Isara, le désherbage des rues de la commune « dispositif Green Team »

## Répartition des agents par filière au 31/12

Filières	Nombre agents
Filières techniques	54
Filière culturelle*	16
Filière médico-sociale	4
Filière administrative	43
Filière police municipale	8
Filière animation*	42
<b>Total</b>	<b>171</b>

\*Y compris emplois saisonniers, contractuels horaires, emplois non permanents, occupations accessoires

## Temps de travail

✓ Durée effective : 36h15 par semaine du lundi au vendredi (Exceptions : les ATSEM : 35 h par semaine).

✓ Les services administratifs : ouvert au public du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, soit 36h15

✓ Le service état-civil en mairie : ouvert en sus au public le samedi matin de 8 h 15 à 12 h 00  
Récupération ou paiement des heures travaillées par les agents concernés.

✓ Les autres services : bibliothèque (ouverte aux usagers le samedi), Police Municipale, principalement.  
Répartition horaire adaptée des 36h15 par semaine afin de mieux répondre aux attentes de la population.

✓ Système de RTT pour l'ensemble des agents (sauf les ATSEM) : 6 jours par an

✓ Heures supplémentaires effectuées :

Choix de l'agent d'en demander le paiement ou la récupération lorsqu'il s'agit de manifestations particulières nécessitant une mobilisation des équipes en dehors des horaires habituels de travail. Contrôle des heures effectuées au niveau de chaque chef de service.

✓ Congés :

25 jours de congés annuels dans le respect des dispositions légales, pour titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public et de droit privé.

**Rémunération brute moyenne,  
régime indemnitaire, bonifications  
indiciaires par catégorie et par  
filière / heures supplémentaires /  
Avantages en nature**

	Rémunération brute moyenne par ETP rémunéré et par catégorie	Régime indemnitaire* annuel par catégorie	Bonifications indiciaires annuelles par catégorie
Catégorie A	4 102,01 €	150 994,65 €	6 270,35 €
Catégorie B	3 055,01 €	6 566,80 €	2 251,36 €
Catégorie C	2 049,50 €	174 520,64 €	23 705,18 €

\*FSE/CIA – IAT – Indemnité spéciale mensuelle de fonction – indemnité de suivi et d'orientation des élèves – prime de responsabilité

Services	Heures supplémentaires	Montant en €
Filières techniques	2 185 h	44 602 €
Filière culturelle*	261 h	5 915 €
Filière administrative	568 h	10 368 €
Filière police municipale	986 h	28 790 €
<b>Total</b>	<b>4 000 h</b>	<b>89 675 €</b>

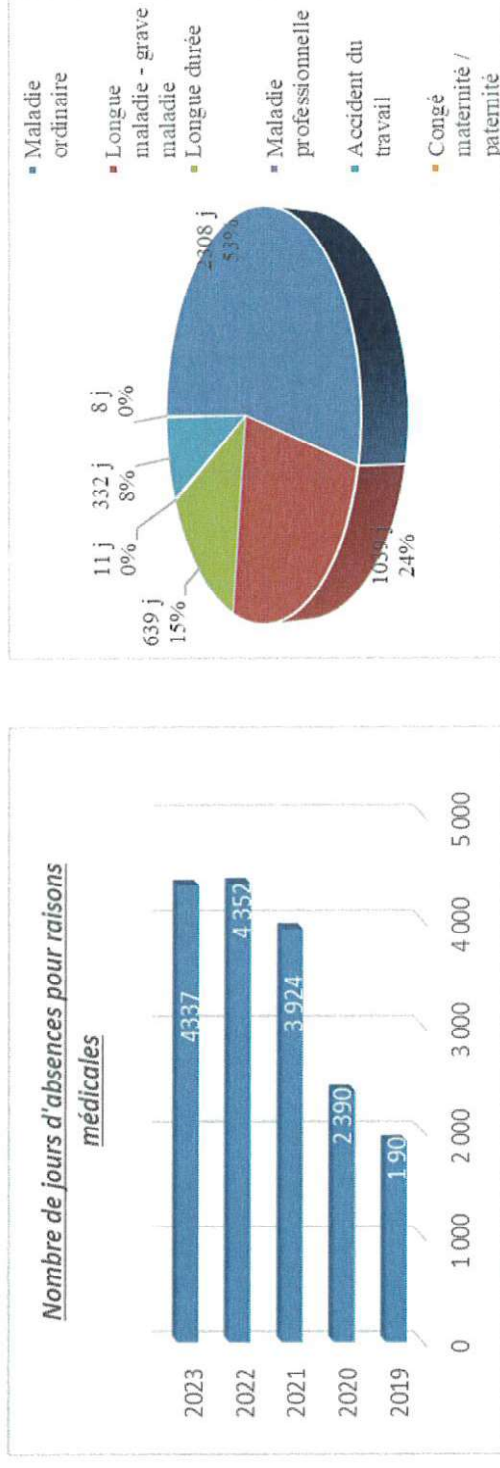
	2019	2020	2021	2022	2023
Logement conventions avec astreintes	17 084,04 €	18 233,76 €	20 057,14 €	21 960,11 €	27 304,07 €
Nombre d'agents concernés	9	10	10	10	9

*Etat annuel des indemnités d'élus au titre de l'année 2023*

(Article L.2123-24-1-1 du CGCT)

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjours...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)
<b>BOUDINA Malika</b>	17 082,66 €	-	-
<b>DIREZ Philippe</b>	4 866,84 €	-	-
<b>DUFOUR Stéphane</b>	17 082,66 €	-	-
<b>FLINOIS Marie-Catherine</b>	17 082,66 €	368,00 €	-
<b>GIGAREL Caroline</b>	17 082,66 €	-	-
<b>LARROQUE Antony</b>	17 082,66 €	-	-
<b>LARVOR Geneviève</b>	17 082,66 €	-	-
<b>MARTIN Olivier</b>	4 866,84 €	-	-
<b>VAN CAUWENBERGE Aude</b>	17 082,66 €	-	-
<b>VAN DEN BROECK David</b>	17 082,66 €	-	-
<b>WASTERLAIN Didier</b>	17 082,66 €	-	-
<b>WILMOTTE Stéphane</b>	43 689,78 €	351,11 €	-

## Prévention et absentéisme



✓ Une année 2023 marquée par une légère diminution du nombre d'absences pour raisons médicales (-0,34 %). Une part assez importante de maladie ordinaire, ainsi que d'absences « longue durée », correspondant à des maladies graves et longues.

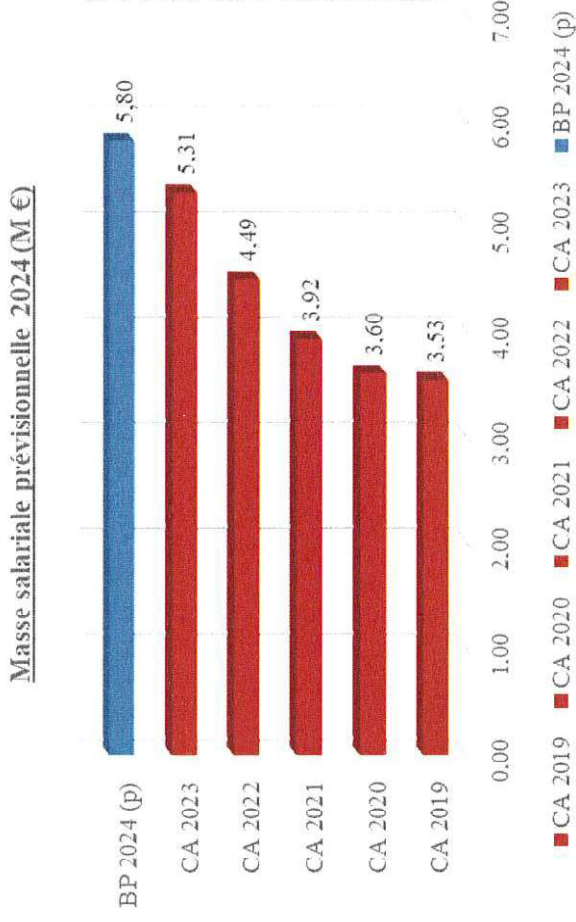
✓ Renouvellement du conventionnement avec le Centre de Gestion 59 dans le cadre de la sécurité des agents et la protection de la santé.

Objectif : permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines, notamment selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour les services de médecine préventive et de prévention des risques professionnels. Actions du CDG qui portent sur :

- la surveillance médicale des agents et l'accompagnement ;
- les actions de prévention sur le milieu professionnel ;



## Masse salariale prévisionnelle 2024



✓ Budget alloué au « personnel » pour 2024 : 5,8 M €.

Soucieuse de se donner les moyens humains de ses ambitions et de permettre aux services une optimisation de leur fonctionnement, la collectivité fixe des orientations budgétaires en augmentation pour l'année 2024.

Politique de renforcement de la structure poursuivie pour répondre à un besoin de structuration, confirmé par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Pas de remplacement systématique poste pour poste, mais une véritable optimisation organisationnelle des services.

Pour chaque départ en retraite, une analyse globale des besoins effectuée et une affectation du crédit de poste faite en fonction des besoins et de la stratégie.

✓ Une prévision budgétaire 2024 préparée en tenant compte de plusieurs mesures :

Des mesures externes qui s'imposent à la commune :

- la prise en compte de la revalorisation du point d'indice en année pleine (pour rappel +1,5 % en juillet 2023)
- l'augmentation du nombre de points d'indice (+5 points à compter de février 2024)
- la hausse du taux de CNRACL<sup>8</sup> (31,65 au lieu de 30,65)
- le GVT<sup>9</sup>
- le versement de la GIPA<sup>10</sup> 2023

Des mesures internes pour soutenir le pouvoir d'achat de nos agents :

- la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants et l'augmentation de la part communale
- le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnel proposé par la commune
- le versement de l'IFSE<sup>11</sup> pour l'ensemble des agents

La prise en compte d'arrivées et de départs

✓ Une hausse du chapitre 012 en 2024 de l'ordre de 10 % pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments :

Les mesures gouvernementales, la hausse des cotisations, le GVT, sont autant de mesures qui s'imposent aux communes.

---

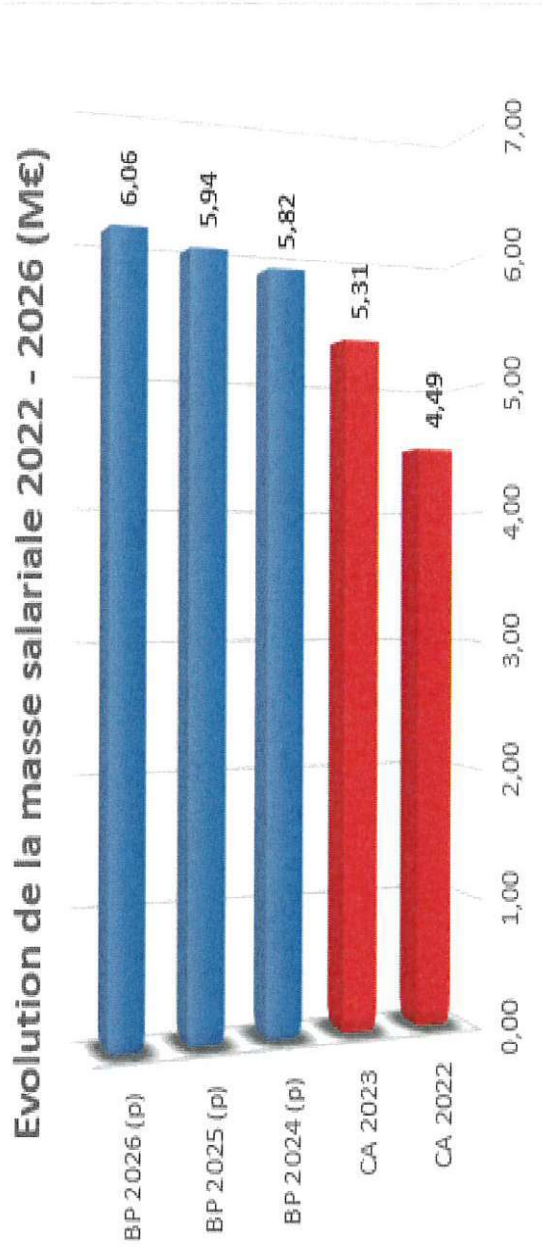
<sup>8</sup> Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

<sup>9</sup> Glissement Vieillesse Technicité

<sup>10</sup> Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

<sup>11</sup> Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertises

## Masse salariale prévisionnelle 2025 - 2026



✓ Une hausse de 2 % par an prévue dans la prospective financière pour les années suivantes :

Des services qui sont désormais renforcés : des recrutements supplémentaires qui seront à la marge. Un objectif de stabilisation des effectifs pour les années à venir.

## ➤ Des subventions et participations relativement stables

2024

### ✓ Associations : budget stable

Poursuite du soutien au tissu associatif local avec une enveloppe stable jusqu'en 2026 : 750 K € + 50 K € de budget participatif.

### ✓ Caisse des écoles : demande de subvention en baisse.

Rentrée scolaire 2024 – 2025 : Surveillance des cantines assurée par des agents sous contrat avec la ville. Plus de recours aux enseignants pour assurer cette surveillance.

### ✓ CCAS : demande de subvention en hausse

Pour tenir compte des prestations de colis des aînés, transférés au CCAS à compter de 2024.

Hausse de la subvention compensée par une diminution des dépenses au chapitre 011 du budget ville à concurrence des mêmes montants.

### ✓ Participation d'équilibre :

Equilibre du budget impossible à trouver pour le Port à Sec : recettes insuffisantes pour couvrir les charges et notamment la dette. Versement d'une participation d'équilibre justifiée par le coût des investissements.

ANRU : dissolution du budget, plus de participation d'équilibre à compter de 2024.

## 2025 & suivantes

✓ Enveloppe de subventions aux associations stable pour 2025 et 2026

750 K € + 50 K € de budget participatif.

✓ Subventions Caisse des Ecoles et CCAS : objectif de rester sur des montants identiques à ceux de 2024, à périmètre constant.

Si évolution de ce périmètre d'intervention, les montants seront revus à la hausse comme à la baisse le cas échéant.

✓ Ajustement des participations d'équilibre chaque année en fonction des résultats.

Budget du Port à Sec déficitaire sur plusieurs années, participation indispensable dans les conditions actuelles, hormis si transfert de l'équipement à l'agglomération, ou cession.

➤ Les autres dépenses de fonctionnement

2024

- ✓ Diminution prévue des charges financières

Baisse des taux d'intérêts, avec un impact sur le montant de nos intérêts d'emprunt à taux variables.

Attention augmentation en volume du chapitre 66 « charges financières » en raison du transfert des emprunts du budget annexe ANRU.

2025 &  
*suivantes*

- ✓ Diminution attendue des charges financières sur 2025 et 2026

Sauf si remontée des taux d'intérêts, ce qui paraît assez hypothétique à ce stade.

Analyses des établissements bancaires conduisant plutôt à une baisse généralisée des taux.

Baisse des taux d'intérêts, avec un impact sur le montant de nos intérêts d'emprunt à taux variables.

Prévision budgétaire de – 18,6 % sur les charges financières à horizon 2026.

➤ Résultantes en dépenses de fonctionnement

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
	(en M €)	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 2023 - 2026	
011	Charges de fonctionnement courant	4,74	4,78	4,83	4,73	4,78	4,83	4,87	3,03%	
012	Personnels	3,53	3,92	4,50	5,29	5,82	5,94	6,06	14,56%	
	Autres charges de gestion	0,21	0,26	0,29	0,3	0,3	0,3	0,3	0,00%	
	Participation d'équilibre	1,92	1,91	1,54	1,6	0,45	0,45	0,45	-71,88%	
65	Subventions de fonctionnement CCAS et Caisse des Ecoles	0,9	0,62	0,71	0,69	0,82	0,82	0,82	18,84%	
	Subventions associations	1,08	0,62	0,75	0,88	0,88	0,88	0,88	0,00%	
66	Intérêts de la dette	0,88	0,73	0,67	0,7	0,76	0,69	0,57	-18,57%	
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>13,26</b>	<b>12,84</b>	<b>13,29</b>	<b>14,19</b>	<b>13,81</b>	<b>13,91</b>	<b>13,95</b>	<b>-1,7 %</b>	

✓ 2023 – 2026 : Evolution des recettes de fonctionnement anticipée à +3,5 %, et une contraction des dépenses de 1,7 %, permettant de sécuriser notre épargne sur des niveaux satisfaisants, comme en témoigne la prospective présentée plus tard dans ce rapport.

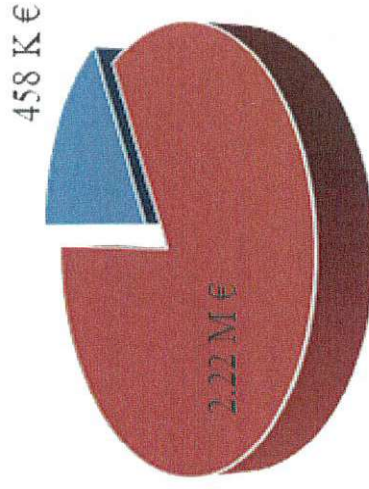
✓ Estimation pluriannuelle des recettes faite avec la plus grande prudence (scénarii à minima). Celle des dépenses s'appuie sur des évolutions cohérentes (scénarii hauts), de sorte que la prospective se veuille cohérente et réaliste.

### 3.3 Prospective - orientations en matière de recettes d'investissement

#### ➤ Les orientations en matière de dette et d'emprunt :

➔ Remboursement du capital de la dette en 2024 : 2,68 M €

#### Remboursement du capital de la dette par budget en 2024: 2,68 M €



■ Port à Sec ■ Ville

➔ Part du budget principal dans la dette désormais plus importante pour le budget principal, en raison de la clôture du budget annexe ANRU.

➔ Impact de la fusion du budget annexe ANRU avec le budget principal :

- Un volume de crédits au budget principal plus important
- Une capacité de désendettement et un taux d'endettement qui vont se détériorer sur le budget principal. Aucune incidence en données consolidées.

➔ Des écritures spécifiques en 2024 sur le budget principal pour comptabiliser le transfert de la dette.



↳ En recettes, pas de recours à l'emprunt prévu en 2024.

↳ Mais recours possible à une ligne de trésorerie afin de procéder au paiement à JMP Expansion du montant des travaux engagés dans le dossier du Village des Marques, évoqué précédemment.

Finalité de cette ligne de trésorerie : Avancer de la trésorerie à la Commune pour verser la somme de 2 millions d'euros à JMP Expansion. La Commune dispose d'un niveau de trésorerie courant moyen de 1,5 millions sur un mois, mais doit pouvoir continuer à honorer sur la même période ses autres dépenses.

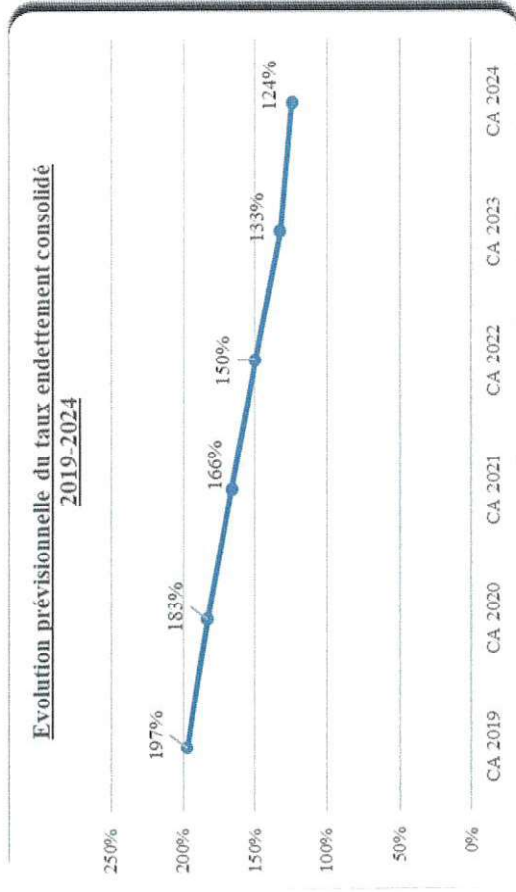
↳ Caractéristiques de cette ligne de trésorerie le cas échéant :

- 1 M € à 1,5 M € (le solde pouvant être assuré par le niveau de trésorerie régulier de la commune)
- Taux d'intérêts des lignes de trésorerie : à titre indicatif : Ester<sup>12</sup> + 1.05% de marge sur 12 mois.
- Période de remboursement : Remboursement prévu en une ou plusieurs fois dans l'année.
- Plusieurs établissements bancaires seront consultés

---

<sup>12</sup> Le taux à court terme de la zone euro (ESTER) est un taux d'intérêt de référence qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqués par les banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne. Actuellement taux ESTER : 2,5 %

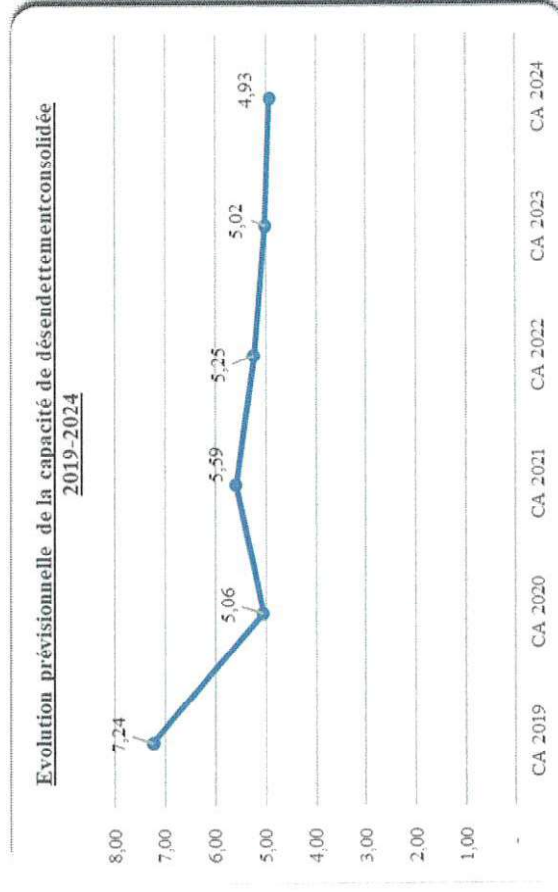
• Ratios et indicateurs prévisionnels d'endettement à fin 2024 :



↳ Taux d'endettement consolidé à fin 2023 : 133 %.

↳ Pour 2024, taux prévisionnel attendu à 124 %, soit une baisse de 6,7 % de l'endettement global de la Commune.

↳ Nouvelle diminution attendue pour 2024.



↳ 5 ans en données consolidées fin 2023

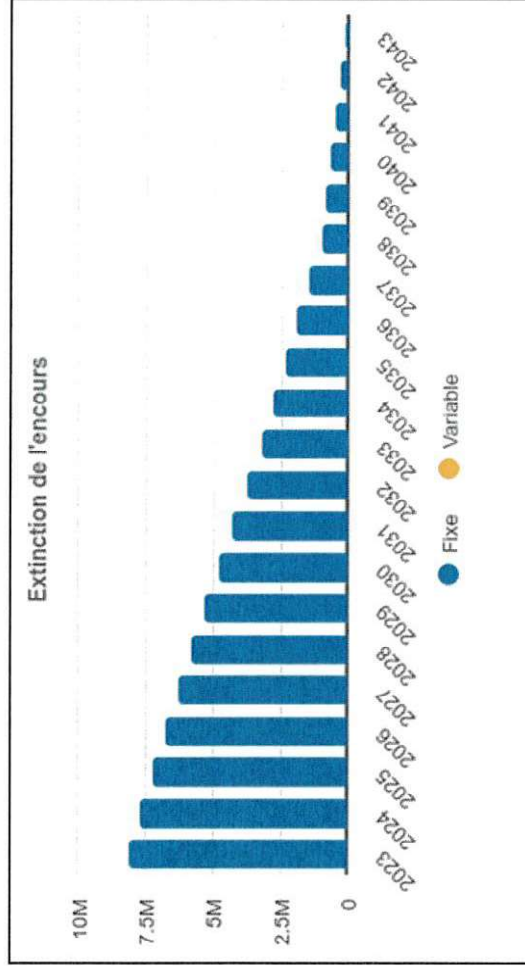
↳ Pour 2024, capacité de désendettement prévisionnelle attendue à 4,9 ans.

↳ Ratio très satisfaisant ; seuil de surveillance à 6 ans et d'alerte à 11 ans.

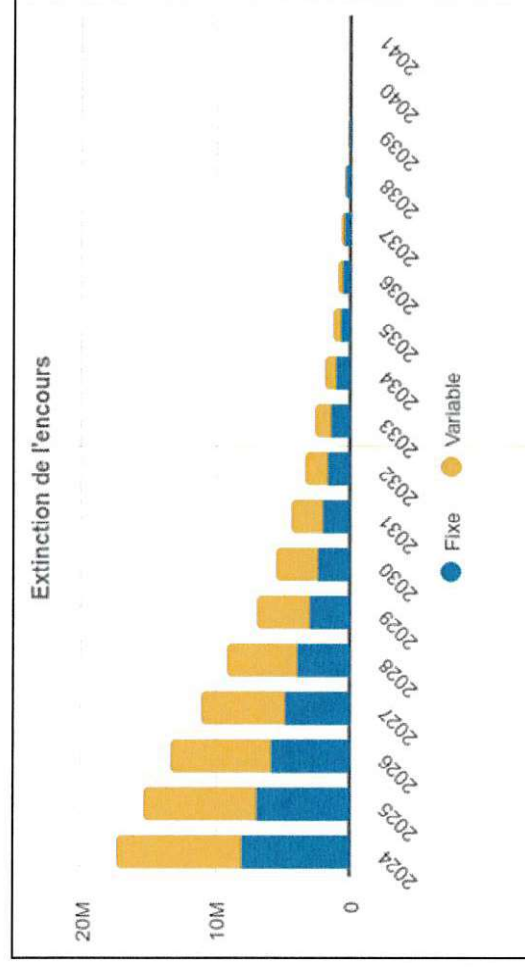
• Prospective en matière de recours à l'emprunt à fin 2026 :

- ↳ Pas de recours à l'emprunt prévu jusqu'à la fin du mandat.
- ↳ Recours possible à des lignes de trésorerie pour assurer momentanément des besoins en trésorerie court terme : Les subventions sont versées sur présentation de factures acquittées, ce qui suppose des décaissements avant encaissement de trésorerie.
- ↳ Dans ces conditions, profil d'extinction de la dette :

Budget Annexe Port à Sec



Budget Principal



➤ Des recettes d'investissement qui s'appuient sur le subventionnement :

LES RESSOURCES PROPRES  
(CESSIONS, DOTATIONS, FCTVA, EXCEDENTS)

L'AUTOFINANCEMENT  
(EPARGNE)

LES SUBVENTIONS  
(ISSUES DES PARTENAIRES PUBLICS)

• Les ressources propres :

✓ FCTVA :

➤ Une recette qui résultera directement du volume d'investissement réalisé en N-1.

	2023	2024	2025	2026
Budget investi	5,19 M	14,57 M	20,51 M	8,46 M
FCTVA attendu		851,4 K	2,15 M	3,03 M

➤ FCTVA<sup>13</sup> 2024, calculé sur le volume des investissements éligibles de 2023 : de l'ordre de 851,4 K € pour l'ensemble des budgets.

➤ Sur la base du plan pluriannuel d'investissement établi, recette estimée à 5,18 M € sur la période 2025 – 2026.

<sup>13</sup> Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

✓ Cessions :

- ↳ Inscription au fil de l'eau, dès qu'elles sont devenues certaines, afin de ne pas anticiper des recettes qui ne se réaliseraient pas.
  - ↳ Respect du principe de prudence et de sincérité en matière d'inscription de cessions au Budget Primitif (promesse de vente ne signifie pas cession tant qu'il n'y a pas d'acte de vente définitif)
  - ↳ Scénarii retenus à minima : Pour 2025 et 2026, seule la cession de 4 M € correspondant à la revente des terrains repris à JMP Expansion est retenue. Rapprochement de plusieurs sociétés d'ores et déjà intéressées. Accompagnement également de la CAMVS dans le cadre de sa compétence de développement économique.
- Des ajustements seront réalisés lors de l'élaboration de chaque budget ou dans le cadre de décisions modificatives pour les autres potentielles cessions.

2024		
ACQUEREURS	ADRESSES DES BIENS CONCERNES	PRIX DE CESSIONS
M ASCONE	Rue de Louvroil	25 000,00
M FAVRE	40 rue Thiers	50 000,00
HABITAT DU NORD	Rue Carion	1,00
M LANTHIER	RD195 liaison Hautmont Maubeuge	1 250,00
	TOTAL	76 251,00

- ↳ Au stade du budget primitif 2024 : comptabilisation possible de cessions à hauteur de 76,3 K €.

• Les subventions d'équipement :

↳ Inscription au budget primitif des seules subventions certaines, c'est-à-dire notifiées ou avec promesse d'accord :  
Respect du principe de prudence et de sincérité.

<b>Projets / financeurs</b>	<b>Enveloppe sollicitée ou notifiée</b>	<b>Encaissements avant 2023</b>	<b>Inscription 2023</b>	<b>Encaissé 2023</b>	<b>Inscription 2024</b>	<b>Encaissements prévisionnels 2025 et suivantes</b>
Maison Quartier Bois du Quesnoy						
DPV Etat 2021	522 493,00		156 750,00	Report 2024	261 246,50	104 498,60
CAF	275 000,00		82 500,00	Report 2024	137 500,00	55 000,00
DPV Etat 2022	200 000,00				60 000,00	140 000,00
DPV Etat 2023	437 506,00				131 251,80	306 254,20
<b>Chapelle St Eloi</b>						
FEDER Région	605 495,00		605 495,00	Report 2024		
DRAC	300 000,00			75 887,61	224 112,39	
<b>Rénovation Centre Culturel Schumann</b>						
PTS 2023 Département	500 000,00		375 000,00	375 000,00	125 000,00	
PTS 2024 Département	212 612,00				63 783,60	148 828,40
Région - culture	41 985,00				12 595,50	29 389,50
Région PACTE SAT II	1 000 000,00				300 000,00	700 000,00
<b>Stade Jean Damien</b>						
Dotation PACTE SAT II	105 000,00		105 000,00	105 000,00		
Région	1 500 000,00				450 000,00	1 050 000,00
Fonds vert	4 000 000,00			1 200 000,00	2 000 000,00	800 000,00
PTS Département	1 650 000,00				495 000,00	1 155 000,00
FNADT 2023- Etat	308 953,00			92 685,90	154 476,50	61 790,60
Agence Nationale du Sport (ANS)	400 000,00				120 000,00	280 000,00
Agglomération	3 500 000,00				1 050 000,00	2 450 000,00



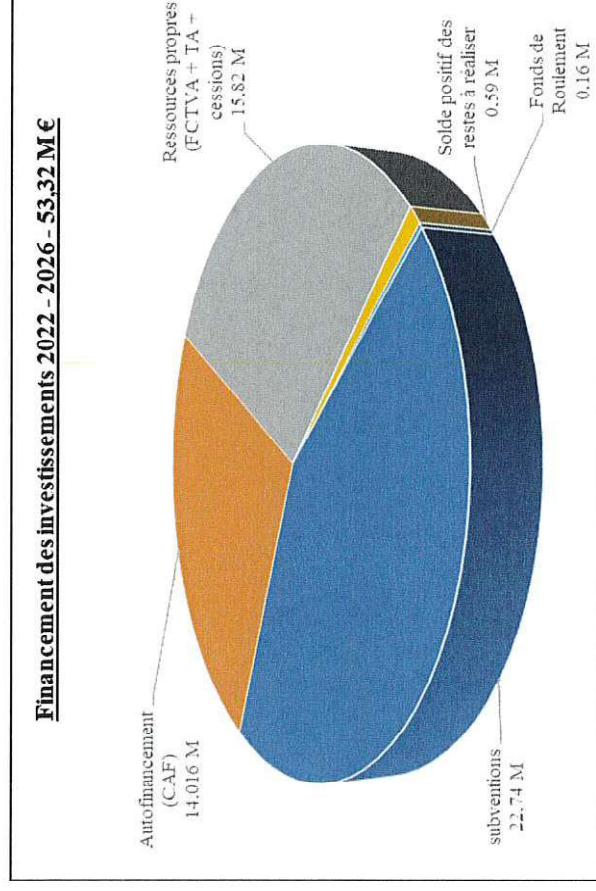
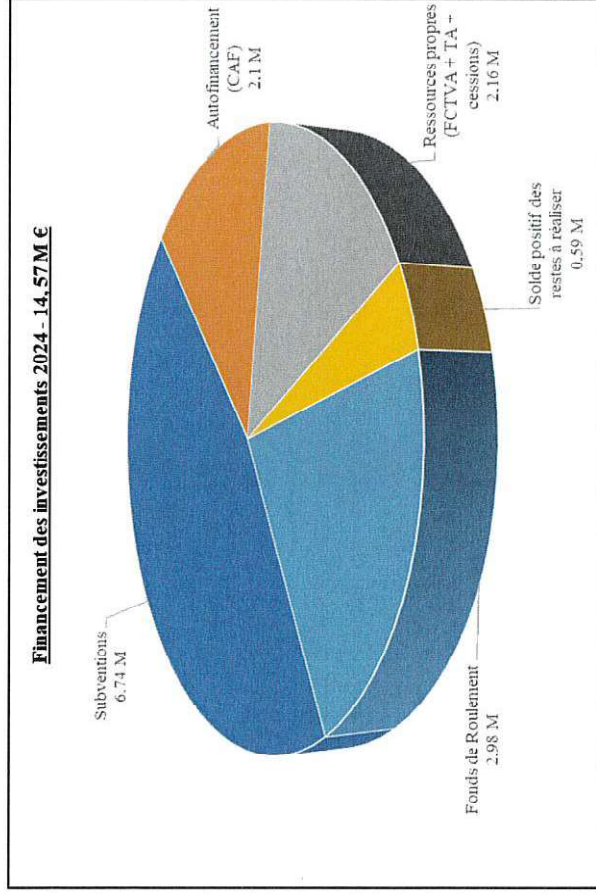
Autres subventions								
FIPD - vidéoprotection	53 877,00					53 877,00		
FIPD – sécurisation des établissements scolaires	19 447,00					5 834,00	13 613,00	
DETR Etat – accessibilité bibliothèque	73 770,00					22 131,00		51 639,00
DETR 2019 - Mairie	13 352,49						13 352,49	
DSIL 2021 – collège Périèr	160 272,00	48 081,60				80 136,00	32 054,00	
DETR – ascenseur ancien collège Périèr	36 450,00						36 450,00	
PTS - Pirart	53 000,00	28 344,00					24 656,00	
Raccordement Port à Sec - RD	1 400 000,00							1 400 000,00
	<b>22 743 650,80</b>						<b>6 739 875,81</b>	<b>11 828 513,90</b>

↳ Subventions au titre de l'exercice 2024 : 6,74 M €.

↳ Subventions prévisionnelles au titre de 2025 – 2026 : 11,83 M €



➤ **Synthèse financement prévisionnel 2024 - 2026 :**



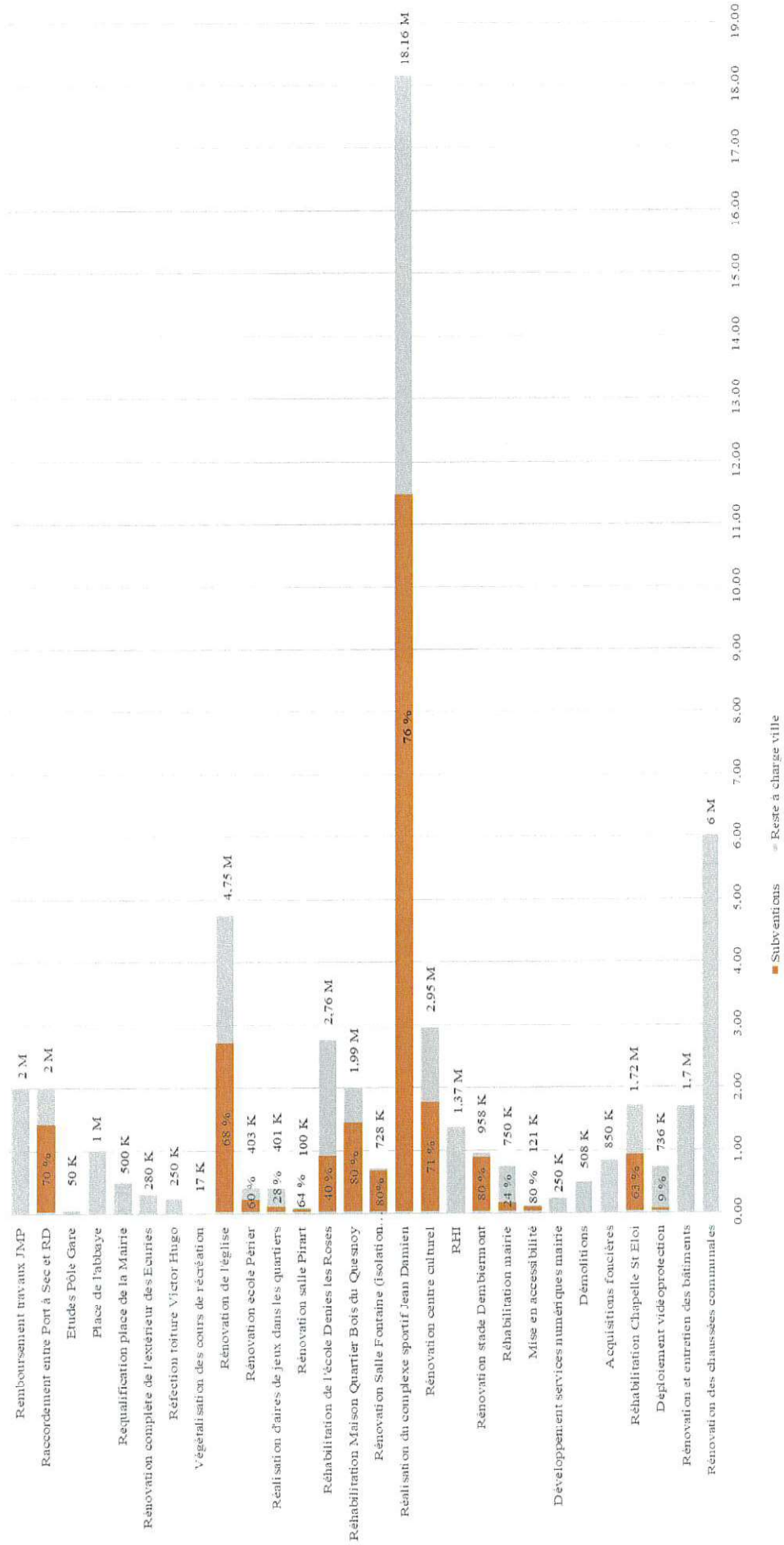
➤ 2024 : Financement des investissements qui s'appuie sur une part importante de subventions d'équipement (56 % de l'enveloppe d'investissement HT)

➤ 2022 – 2026 : Financement pluriannuel des investissements HT par 53 % de subventions à ce stade. Des demandes supplémentaires pourront être déposées sur 2025 et 2026 en fonction de l'éligibilité des projets. Ci-dessous détail des investissements avec part subventionnée.

### 3.4 Prospective - orientations en matière de dépenses d'investissement

#### ➤ Les dépenses d'investissement pluriannuelles :

Charge nette des investissements par projets  
(53,32 M € d'investissements et 30,58 M € d'investissements nets de subventions)  
Période 2022-2026



- ↳ Dépenses d'investissement 2022 – 2026 : 53,32 M €
- ↳ Reste à charge net pour la commune : 30,58 M €
- ↳ Taux de financement par subventions sur le HT : 53 %.

➤ **Part des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 :**

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel	CP 2027 prévisionnel
AP2022.01	5 ans	Rénovation des chaussées communales (AP initiale)	6 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
		Réalisé 2023 / actualisation 2024	6 000 000,00	267 026,04	1 261 240,61	1 200 000,00	1 635 866,67	1 635 866,67	
AP2023.01	4 ans	Entretien des bâtiments communaux (AP initiale)	1 200 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
	4 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	1 200 000,00		273 906,88	220 000,00	353 046,56	353 046,56	
AP2022.03	5 ans	Déploiement vidéoprotection (AP initiale)	736 200,00	256 200,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	736 200,00	170 856,00	200 123,85	80 000,00	122 610,08	162 610,07	
AP2022.05	5 ans	Acquisition foncière (AP initiale)	850 000,00	350 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	850 000,00	11 719,11	191 390,69	331 401,00	157 744,60	157 744,60	
AP2022.06	5 ans	Démolitions hors RHI (AP initiale)	1 617 000,00	217 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	500 000,00	
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	507 592,00	0,00	7 592,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00	
AP2022.07	5 ans	Développement numérique services mairie (AP initiale)	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	250 000,00	18 812,96	41 556,15	63 210,30	63 210,30	63 210,30	
AP2022.08	3 ans	Rénovation du Centre culturel (AP initiale)	772 455,00	51 600,00	360 428,00	360 427,00			
	4 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	2 955 000,00	35 899,20	206 214,32	2 000 000,00	712 886,48		
AP2022.09	3 ans	Transformation de l'Abbaye (AP initiale)	2 544 000,00	84 000,00	360 000,00	2 100 000,00			
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	1 000 000,00	5 760,00	0,00	200 000,00	600 000,00	194 240,00	

AP2022.10	5 ans	Réalisation complexe sportif Jean Damien (AP initiale)	13 056 000,00	360 000,00	1 282 440,00	1 630 510,00	4 891 525,00	4 891 525,00	
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	18 162 000,00	208 153,20	1 108 390,76	5 000 000,00	9 500 000,00	2 345 456,04	
AP2022.11	3 ans	Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy (AP initiale)	783 740,00	42 000,00	370 870,00	370 870,00			
	4 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	1 992 000,00	11 012,74	12 818,04	700 000,00	1 268 169,22		
AP2022.12	4 ans	Rénovation école Denies Les Roses (AP initiale)	1 920 000,00	42 000,00	626 000,00	626 000,00	626 000,00		
	5 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	2 760 000,00	34 644,00	17 412,00	700 000,00	1 800 000,00	207 944,00	
AP2023.02	3 ans	Rénovation de l'église (AP initiale)	1 500 000,00	200 000,00	1 000 000,00	300 000,00			
	6 ans	Réalisé 2023 / actualisation 2024	4 751 000,00	0,00	14 172,00	300 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 236 828,00
<b>TOTAL AP/CP</b>			<b>41 163 792,00</b>	<b>763 883,25</b>	<b>3 334 817,30</b>	<b>10 994 611,30</b>	<b>18 013 533,91</b>	<b>6 820 118,24</b>	<b>1 236 828,00</b>

### Nouvelle Autorisation de Programme

N° AP/CP	Durée	Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel	CP 2027 prévisionnel
AP2024.01	2 ans	Rénovation de la mairie (dont accessibilité et isolation)	750 000,00			350 000,00	400 000,00		
<b>TOTAL AP/CP</b>			<b>750 000,00</b>			<b>350 000,00</b>	<b>400 000,00</b>		

## Opérations d'Equipements 2024

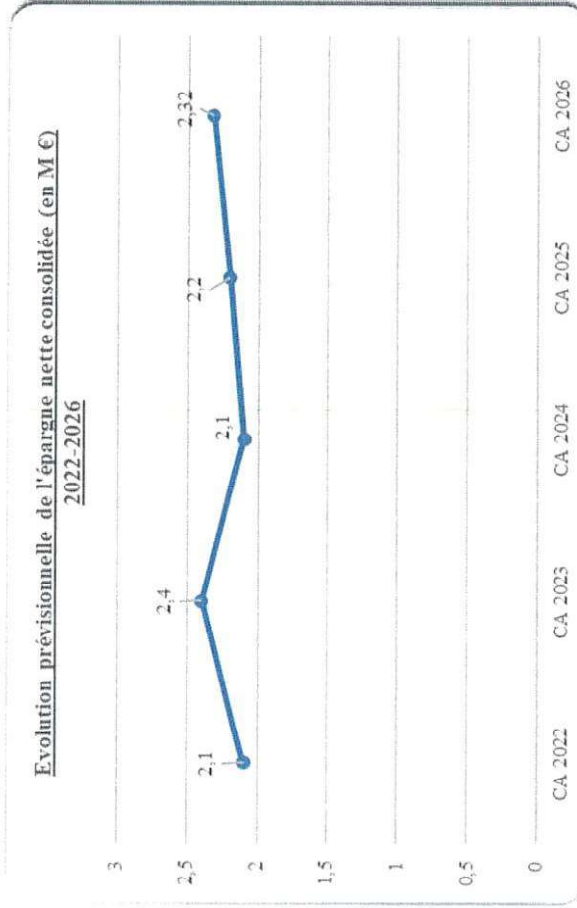
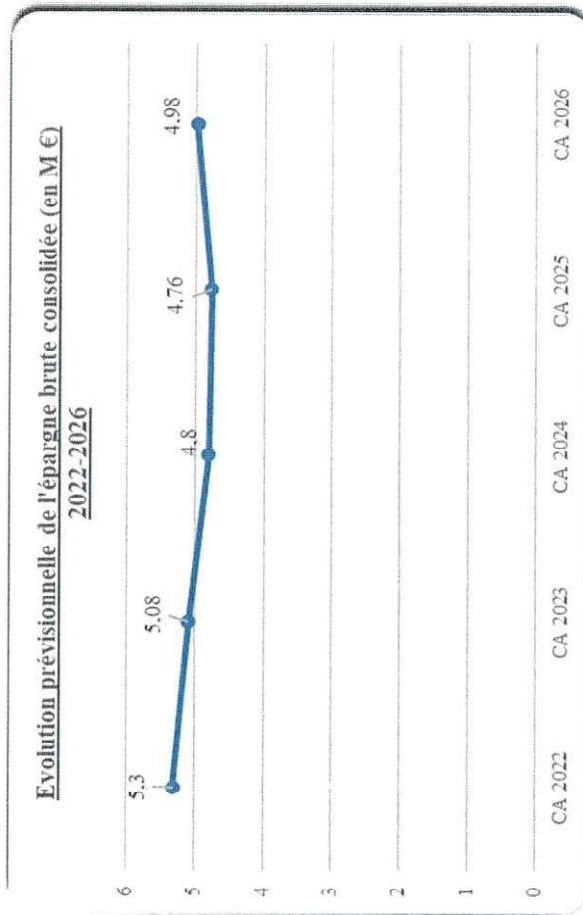
Numéro de l'opération	Libellé de l'opération	Investissement 2024
OP22.01	AD'AP 2022	75 000,00
	<i>dont Bibliothèque</i>	<i>75 000,00</i>
OP22.02	Rénovation Stade Dembiermont	100 000,00
OP22.12	Opérations RHI	330 000,00
	<i>RHI 6 Boussières</i>	<i>0,00</i>
	<i>RHI friche Paquet</i>	<i>330 000,00</i>
	<i>RHI friche CFMN</i>	<i>0,00</i>
OP23.01	Requalification place de la mairie	350 000,00
OP24.01	Rénovation extérieure Ecuries	280 000,00
	Remboursement travaux JMP Expansion	2 000 000,00
	Crédits d'investissement courant pour les services	100 000,00
	<b>TOTAL OPERATIONS 2024</b>	<b>3 235 000,00</b>

➤ **Enveloppe d'investissement pour l'exercice 2024 : 14 57 €**

# Éléments financiers de la prospective 2022 - 2026



## 4.1 Evolution pluriannuelle des niveaux d'épargne



➤ Des niveaux d'épargne très satisfaisants sur 2024 et 2025.

➤ Une épargne brute qui repart à la hausse à compter de 2026, par l'effet d'une progression des recettes de fonctionnement (+3,5 %) et d'une maîtrise des dépenses (-1,17 %).

Epargne brute = synthèse entre recettes et dépenses de fonctionnement.

Scénario pessimiste retenu dans la prospective :

- Evolution des recettes de fonctionnement « à minima »
- Evolution des dépenses de fonctionnement « en fourchette haute »
- Conséquence : des niveaux d'épargne planchers présentés précédemment.
- Eléments chiffrés qui constituent une fourchette basse.

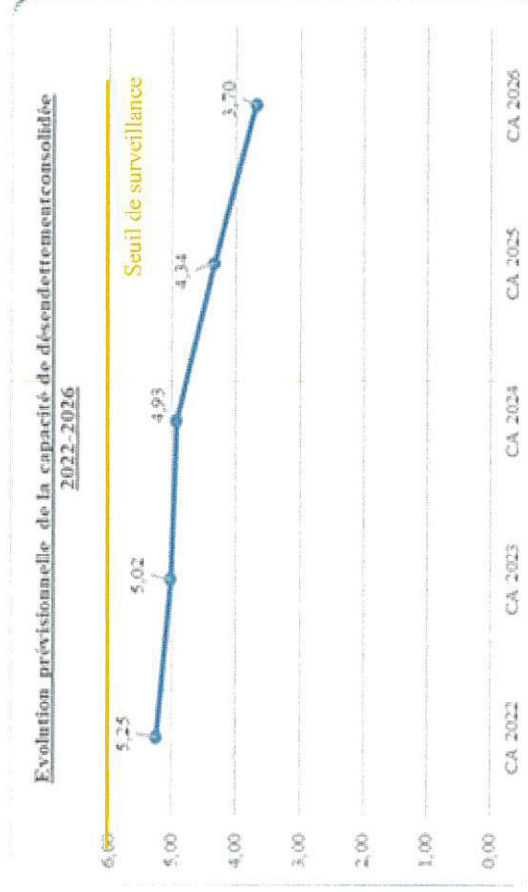
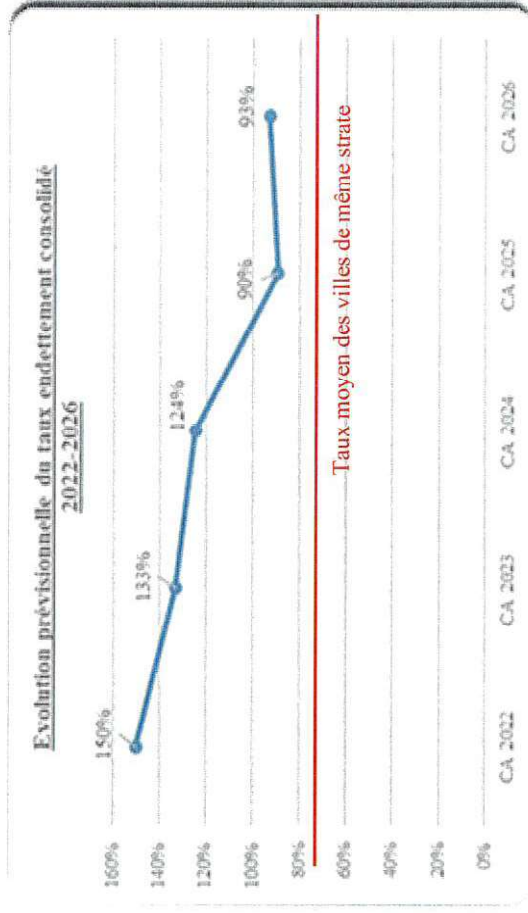
➤ Comparaison faite avec les villes de même strate :

	Taux d'épargne des communes de + 10 000 hab.	Taux d'épargne brute de la commune	
		2024	2025
Brute	12,4 %	25,2 %	26,5 %
Nette	5,6 %	11,6 %	12,3 %

Taux d'épargnes brute et nette supérieurs pour la commune, malgré ce scénario à minima.



## 4.2 Evolution pluriannuelle des ratios d'endettement



➤ Mise en œuvre d'une prospective financière cohérente, laissant place à une poursuite du désendettement de la commune :

- Une capacité à se désendetter qui s'améliore sur les 3 années à venir, et qui se situe en-dessous du seuil de surveillance (6 ans). Seuil d'alerte qui se situe à 11 ans.
- Un endettement qui poursuit sa diminution, avec un cap « symbolique » des 100 % qui est franchit à la baisse.
- Un travail de désendettement à poursuivre pour se rapprocher de la moyenne des villes de même strate.

# Stratégie et plan d'action

## PORT A SEC

---

✓ Demande de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport sur la gestion de la commune : Formaliser une stratégie et un plan d'action dédiés à l'infrastructure et en faire une présentation au Débat d'Orientation Budgétaire.

✓ Constat :

↳ En 2018, information donnée en conseil municipal d'un équilibre financier assuré pour le Port à Sec.

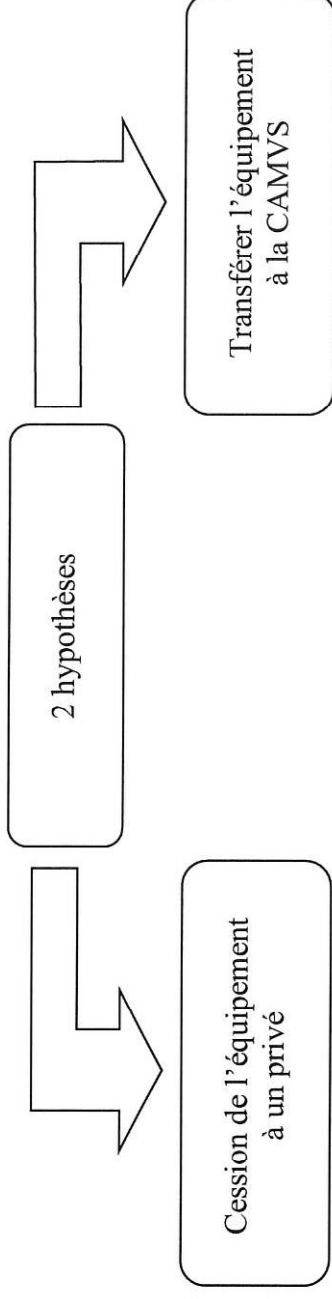
A ce jour, budget structurellement déficitaire

↳ Equipement surdimensionné par rapport au besoin de stationnement et d'entretien des bateaux.

↳ Activité redirigée vers la logistique et le stockage : ensemble des halls actuellement loués, mais diverses problématiques se posent régulièrement :

- Sols qui ne sont pas stables
- Equipement électrique réalisé pour fonctionner avec un seul locataire / difficulté de division sans investissement onéreux
- Cloisonnement des halls

➤ Stratégie envisagée à court terme / moyen terme :



↳ Contraintes :

- Subvention FEDER perçue interdisant la revente de l'équipement jusqu'en 2024.
- Accès au bâtiment compliqué par le centre-ville, constituant un frein pour les investisseurs.

Modifier l'accès semble un investissement inévitable pour céder cet équipement : coût 2 M €

- Des travaux restant à mener : renforcement des sols notamment

↳ Forces :

- Accord du Département pour financer 70 % de cet accès

↳ Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe en janvier 2017 : CAMVS compétente pour gérer cet équipement à vocation économique

↳ Discussion en cours avec la CAMVS pour transférer cet équipement

↳ Difficulté dans les discussions : CAMVS accepte sans reprise des charges financières (dette contractée pour l'équipement : CRD 7,72 M € au 31/12/2023 qui resterait à la charge de la commune). Refus de la Commune de continuer à supporter la dette.

**➤ Plan d'action 2024 / 2025 / 2026 :**

Cession de l'équipement  
à un privé

- ➔ Lancement d'études en 2024 pour la création de cette voirie
- ➔ Travaux envisagés en 2025 / 2026
- ➔ Financement :  
70 % Département  
30 % reste à charge commune (ressources propres)  
Intégration au Plan Pluriannuel de la commune
- ➔ Aucun autre investissement accepté par la commune pour cet équipement
- ➔ Recherche d'acquéreurs

Transférer l'équipement  
à la CAMVS

- ➔ Poursuite des discussions avec la CAMVS
- ➔ En parallèle de ces discussions, accompagnement de la CAMVS au titre de sa compétence économique, dans la recherche d'acquéreurs ou investisseurs

➤ **Aspects financiers :**

Charges	montants en €	Produits	montants en €
Dépenses courantes	51 000,00	Loyers	236 770,00
Charges financières	150 000,00		
Remboursement de la dette en capital	460 000,00		
Dépenses d'investissement	66 821,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>727 821,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>236 770,00</b>
		<i>Déficit prévisionnel 2024</i>	<i>491 051,00</i>

➤ Principales dépenses de l'exercice à venir : le remboursement de la dette

➤ Principales ressources : Loyers des 5 halls :

Halls	Locataire	Prix au m <sup>2</sup>	Loyer annuel HT
1	WEBER	1,51	78 028,00
2a	FRAMATOME	1,51	34 645,00
2b	FORGITAL DEMBIERMONT	1,51	20 403,00
3	ARTERAIL	1,00	32 052,00
4	CAVES CARPENTIER	1,00	34 440,00
5	ARTERAIL	1,00	37 200,00
	<b>TOTAL ANNUUEL 2024</b>		<b>236 768,00</b>

↳ Hypothèses de revalorisation des loyers :

- Hypothèse 1 : Produit prévisionnel avec une revalorisation de :

Halls sans pont : 1 € / m<sup>2</sup> / mois → 1,5 € / m<sup>2</sup> / mois

Halls avec pont : 1,51 / m<sup>2</sup> / mois → 2 € / m<sup>2</sup> / mois

Halls	Locataire	Prix au m <sup>2</sup> initial	Prix au m <sup>2</sup> actualisé	Loyer annuel HT
1	WEBER	1,51	2,00	103 348,00
2a	FRAMATOME	1,51	2,00	45 887,00
2b	FORGITAL DEMBIERMONT	1,51	2,00	27 023,00
3	ARTERAIL	1,00	1,50	48 078,00
4	CAVES CARPENTIER	1,00	1,50	51 660,00
5	ARTERAIL	1,00	1,50	55 800,00
<b>TOTAL ANNUEL APRES REVALORISATION</b>				<b>331 796,00</b>

Réduction du déficit après revalorisation des tarifs :

Charges	montants en €	Produits	montants en €
Dépenses courantes	51 000,00	Loyers	331 796,00
Charges financières	150 000,00		
Remboursement de la dette en capital	460 000,00		
Dépenses d'investissement	66 821,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>727 821,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>331 796,00</b>
		<i>Déficit prévisionnel 2024</i>	<i>396 025,00</i>

Déficit réduit de 95 026,00 €

- Hypothèse 2 : Revalorisation permettant l'équilibre du budget

Halls sans pont : 1 € / m<sup>2</sup> / mois → 2,85 € / m<sup>2</sup> / mois

Halls avec pont : 1,51 / m<sup>2</sup> / mois → 4,9 € / m<sup>2</sup> / mois

Halls	Locataire	Prix au m <sup>2</sup> initial	Prix au m <sup>2</sup> actualisé	Loyer annuel HT
1	WEBER	1,51	4,90	253 203,00
2a	FRAMATOME	1,51	4,90	112 424,00
2b	FORGITAL DEMBIERMONT	1,51	4,90	66 208,00
3	ARTERAIL	1,00	2,85	91 348,00
4	CAVES CARPENTIER	1,00	2,85	98 154,00
5	ARTERAIL	1,00	2,85	106 020
<b>TOTAL ANNUEL APRES REVALORISATION</b>				<b>727 357,00</b>

Equilibre après revalorisation des tarifs :

Charges	montants en €	Produits	montants en €
Dépenses courantes	51 000,00	Loyers	727 357,00
Charges financières	150 000,00		
Remboursement de la dette en capital	460 000,00		
Dépenses d'investissement	66 821,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>727 821,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>727 357,00</b>
		<i>Déficit prévisionnel</i>	<i>464,00</i>

Revalorisation qui permettrait d'obtenir un équilibre du budget, les recettes couvrant les dépenses.

Surcoût pour chaque locataire dans ces conditions :

Loyer annuel actuel HT	Loyer annuel HT	Surcoût annuel hypothèse 1	Loyer annuel HT	Surcoût annuel hypothèse 2
78 028,00	103 348,00	25 320,00	253 203,00	175 175,00
34 645,00	45 887,00	11 242,00	112 424,00	77 779,00
20 403,00	27 023,00	6 620,00	66 208,00	45 805,00
32 052,00	48 078,00	16 026,00	91 348,00	59 296,00
34 440,00	51 660,00	17 220,00	98 154,00	63 714,00
37 200,00	55 800,00	18 600,00	106 020,00	68 820,00
<b>236 768,00</b>	<b>331 796,00</b>	<b>95 028,00</b>	<b>727 357,00</b>	<b>490 589,00</b>

Hypothèse 2 difficile à mettre en œuvre : surcoût significatif pour chaque locataire, sans bénéficiaire d'amélioration supplémentaire (exemple : réfection des sols).

Hypothèse 1 à étudier : ouvre le débat.



# Bilan et perspectives DSP Crématorium

---

- ✓ Délégation de service public conclue et notifiée aux Etablissements FRERE le 20 février 2020.
- ✓ Durée de la DSP<sup>14</sup> : 15 ans
- ✓ Objet : « Mise aux normes et exploitation du crématorium communal »

## ➤ Bilan 2023 :

- ✓ Création d'une CCSP<sup>15</sup> lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 : réunion prévue après transmission du rapport annuel d'activité du délégataire à la commune, au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.
- ✓ Encaissement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public 2023 :

<b><u>REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u></b>	
Redevance 2022	Titre 447 du 08/08/2023 <b>10 000 €</b>
Redevance 2023	Titre 449 du 08/08/2023 <b>10 000 €</b>

---

<sup>14</sup> Délégation de Service public

<sup>15</sup> Commission Consultative des Services Publics Locaux

✓ Encaissement de la redevance d'exploitation (% du chiffre d'affaire crémation)

<b>REDEVANCE D'EXPLOITATION</b>					
<b>Redevance</b>	<b>Exercice comptable</b>	<b>Titres</b>	<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>Taux de la redevance</b>	<b>Montant de la redevance</b>
Redevance 2022	du 01/10/2021 au 30/09/2022	Titre 448 du 08/08/2023	167 632,41 €	Taux 1,50 % car CA < 300 000 €	2 514,48 €
Redevance 2023	du 01/10/2022 au 30/09/2023	Titre 604 du 10/10/2023	335 739,31 €	Taux 2 % car CA > 300 000 €	6 714,79 €

➤ **Perspectives :**

- ✓ Etant donné la création de cette CCSPPL fin 2023 et la transmission tardive du rapport 2022 par le délégataire : présentation du rapport des exercices 2022 et 2023 lors de la même commission. Présentation en Conseil Municipal à la suite de cette commission.
- ✓ Publication sur le site internet de la commune des informations relatives à cette délégation pour l'information des citoyens :
  - Communication du rapport annuel d'activité dès présentation en Conseil Municipal
  - Communication des données essentielles de la délégation
- ✓ Missions à engager sur 2024 :
  - Mise en place d'un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens, afin d'effectuer :
    - o Un suivi de l'exécution de la convention (avec un contrôle sur pièces et sur place) : notamment la réalisation des investissements prévus au contrat, les mises aux normes, la conclusion d'un planning de réalisation le cas échéant
    - o Un contrôle financier sur l'examen des comptes du délégataire
  - Dresser un inventaire des biens gérés par le délégataire (biens de retour, de reprise, biens propres) et conclure un avenant sur le contrat pour en tenir compte. Inventaire pour lequel sera sollicité un huissier : frais partagés entre délégataire et délégant.
  - Encaissement de la redevance d'occupation annuelle d'occupation du domaine public : 10 000 € au titre de 2024 et de la redevance d'exploitation en fonction du montant du chiffre d'affaire réalisé sur l'exercice comptable du 01/10/2023 au 30/09/2024.

**FIN**

